



## ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Direction Générale	Direction Générale
Optimisation des Ressources	Formation Recherche Economie Emploi
Direction des Achats et des Services Juridiques	Direction de la Formation Professionnelle
<p>Conseil régional du Centre-Val de Loire</p> <p>9 rue Saint-Pierre Lentin - CS 94117</p> <p>45041 ORLEANS CEDEX 1</p>	

PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION

2025 - 2028

**ACHAT D' ACTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**VISAS LIBRES SAVOIRS**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES DE L'ACCORD-CADRE (COMMUN A TOUS LES LOTS)



## SOMMAIRE

<b><u>1</u></b>	<b><u>CONTEXTE, ENJEUX ET FINALITES</u></b>	<b><u>3</u></b>
1.1	LE CONTEXTE DE DEPLOIEMENT DU PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION 2025 – 2028	3
1.2	LE CONTEXTE DE DEPLOIEMENT DU MARCHÉ « VISAS LIBRES SAVOIRS »	4
<b><u>2</u></b>	<b><u>OBJET DU MARCHÉ</u></b>	<b><u>7</u></b>
2.1	L'ARCHITECTURE DU PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION 2025-2028	7
2.2	L'APPROCHE PAR LES COMPETENCES, LA LOGIQUE DE PARCOURS ET LE PRF	8
2.3	LA DESCRIPTION DE LA COMMANDE	9
2.4	L'ANALYSE DE BESOIN ET LA COUVERTURE TERRITORIALE DE L'OFFRE	10
<b><u>3</u></b>	<b><u>LES ATTENDUS RELATIFS A LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET DE MOBILISATION DES PUBLICS SUR UN TERRITOIRE</u></b>	<b><u>11</u></b>
3.1	LES ESPACES DE FORMATION ET LES PARTENARIATS SUR UN TERRITOIRE	11
3.1.1	L'ACCESSIBILITE DES LOCAUX ET DES ESPACES DE FORMATION	11
3.1.2	LES PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES SUR UN TERRITOIRE	12
3.2	LES PUBLICS ELIGIBLES ET CIBLES	12
3.2.1	LES PUBLICS ELIGIBLES	12
3.2.2	PRECISIONS SUR LES PUBLICS CIBLES POUR LES VISAS LIBRES SAVOIRS	15
3.3	LA MOBILISATION DES PUBLICS VERS LA FORMATION	15
3.4	LE RECRUTEMENT	17
3.5	LA REMUNERATION DES STAGIAIRES	19
3.6	LA GRATUITE DES FORMATIONS POUR LES STAGIAIRES	19
<b><u>4</u></b>	<b><u>LES ATTENDUS RELATIFS A LA PROPOSITION PEDAGOGIQUE</u></b>	<b><u>19</u></b>
4.1	LA MULTIMODALITE EN FORMATION : DEFINITION ET ATTENDUS	19
4.1.1	DEFINITION DE LA MULTIMODALITE	19
4.1.2	LES ENJEUX ET ATTENDUS DE LA MULTIMODALITE EN FORMATION	20
4.2	L'INDIVIDUALISATION : DEFINITION ET ATTENDUS	22
4.3	L'EVALUATION, LA CAPITALISATION ET L'ATTESTATION DES COMPETENCES	22

<b>5</b>	<b><u>LES ATTENDUS RELATIFS A L'ACCOMPAGNEMENT ET A LA SECURISATION DES PARCOURS</u></b>	<b>23</b>
5.1	L'ACCOMPAGNEMENT EN FORMATION	23
5.2	LE REFERENT DE PARCOURS : OBJECTIFS ET ATTENDUS	24
5.3	FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES STAGIAIRES DANS LEUR SUITE DE PARCOURS (POST-FORMATION)	24
5.4	FOCUS SUR L'ACCESSIBILITE DES FORMATIONS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	25
5.4.1	LES OBLIGATIONS	26
5.4.2	LE SUIVI ET L'ANIMATION	26
<b>6</b>	<b><u>L'EVALUATION, LA QUALITE ET L'AMELIORATION DES ACTIONS</u></b>	<b>27</b>
6.1	LES ATTENDUS EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE - RSE	27
6.2	QUALIOPI : LA CERTIFICATION QUALITE DES ORGANISMES DE FORMATION	28
6.3	L'EVALUATION DU PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION	29
6.4	L'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION POUR UNE AMELIORATION CONTINUE	30
<b>7</b>	<b><u>LES ANNEXES</u></b>	<b>32</b>
7.1	ANNEXE A – SCHEMA DU PRF	32
7.2	ANNEXE B – FICHES DESCRIPTIVES DES 3 VISAS	33
7.3	ANNEXE C – CARTOGRAPHIE « MULTIMODALITE »	40
7.4	ANNEXE D – FICHE RESSOURCES HANDICAP FORMATION	41
7.5	ANNEXE E – LISTE DES VILLES CONSIDEREES EN ZONE RURALE (ELIGIBLES AU DOUBLEMENT DES FORFAITS « VISA SAVOIR COMMUNIQUER ET CALCULER » ET « VISA SAVOIRS NUMERIQUES »)	42
7.6	ANNEXES F – ZONES GEOGRAPHIQUES DE MISE EN ŒUVRE ET VOLUMETRIE	49
7.7	ANNEXE H - REFERENTIEL CLEA	53
7.8	ANNEXE I - GRILLE DU CADRE DE REFERENCE EUROPEEN COMMUN POUR LES LANGUES	63
7.9	ANNEXE J - LES 4 DEGRES DU CADRE DE REFERENCE DE L'ANLCI.	64
7.10	ANNEXE K - LES CRIA – CENTRES DE RESSOURCES ILLETTRISME ET ANALPHABETISME DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	65
7.11	ANNEXE L - LES ESPACES LIBRES SAVOIRS	68
7.12	ANNEXE M - LISTE DETAILLEE DES ZONES GEOGRAPHIQUES DE MISE EN ŒUVRE	69

## 1 Contexte, enjeux et finalités

Les Régions ont une compétence générale en matière de formation professionnelle continue, compétence réaffirmée par la loi *relative aux libertés et aux responsabilités locales* du 13 août 2004, la loi du 5 mars 2014 *relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale*, et enfin la loi du 5 septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel*.

A ce titre, il revient aux Conseils régionaux de **définir et mettre en œuvre la politique de formation professionnelle**, pour toutes les personnes en recherche d'emploi, mais également de coordonner l'achat public de formations sur leur territoire. Il s'agit de veiller à la cohérence et la complémentarité des interventions des différents financeurs publics en réponse aux besoins de compétences sur les territoires.

Par ailleurs, les Lois ainsi que les réformes territoriales successives placent les Régions au cœur des politiques d'emploi, d'information sur les métiers et d'orientation, de formation et de soutien aux PME et aux entreprises.

Ainsi, après s'être mobilisée fortement au travers du PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2023, la Région Centre-Val de Loire s'engage à nouveau avec l'Etat au travers le PACTE 2024-2028 avec l'ambition d'apporter des réponses formation encore plus adaptées aux besoins des publics, des employeurs et des territoires.

Enfin, au titre de sa compétence d'autorité de gestion des fonds européens sur la période 2021/2027, la Région peut mobiliser les fonds structurels en faveur de ses politiques de formation et plus particulièrement le FSE dont l'objectif est de promouvoir l'emploi et de faciliter l'accès au marché du travail.

### 1.1 Le contexte de déploiement du Programme Régional de Formation 2025 – 2028

Le marché du travail fait face à de nombreuses évolutions et à une accélération du rythme de changements. Plusieurs phénomènes se cumulent : la baisse du taux de chômage, la digitalisation croissante qui révolutionne les métiers et les compétences, la transformation des modes de travail, la prise de conscience accrue des enjeux de la transition écologique, l'inflation qui impacte fortement la population et l'économie de notre pays, auxquels s'ajoute une crise du sens au travail qui impacte les parcours professionnels des actifs.

Dans cet environnement complexe, les enjeux sont multiples :

- Maintenir un taux de chômage bas pour favoriser l'inclusion sociale et économique ;
- Assurer un marché de l'emploi plus inclusif et notamment pour les personnes en situation de handicap ;
- Lutter contre la précarité de l'emploi ;
- Réduire les inégalités salariales, promouvoir la diversité et l'inclusion, ainsi que garantir l'égalité des chances sont des enjeux importants pour une société plus équitable ;
- Intégrer les enjeux environnementaux dans le monde du travail en favorisant la création d'emplois verts et durables, et en encourageant des pratiques plus respectueuses de l'environnement ;

**L'écosystème emploi-formation est en pleine mutation**

La loi « pour le plein emploi », adoptée le 14 novembre 2023, vise à améliorer l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi pour accélérer leur retour à l'emploi et à offrir de meilleures réponses aux besoins des entreprises sur leurs recrutements. Cette loi pose les bases d'un accompagnement rénové des personnes allocataires du RSA, la transformation de Pôle emploi en France Travail au 1er janvier 2024 et une plus grande coopération de l'ensemble des acteurs au service du plein emploi dans chaque bassin de vie au travers du « réseau pour l'emploi ».

Le réseau pour l'emploi sera composé de l'Etat, de l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi (France Travail, Mission locale...), et de l'ensemble des collectivités territoriales (Région, conseils départementaux, EPCI, communes...). L'ambition de France Travail est de territorialiser les politiques d'emploi en renforçant la gouvernance des politiques d'insertion et d'emploi au niveau des bassins de vie, considérant ce niveau comme le niveau de proximité où se joue le travail. Cette territorialisation se traduira par l'installation d'un « comité local réseau pour l'emploi » copiloté Etat-Région sur chaque bassin.

Depuis de nombreuses années, la Région Centre-Val de Loire a choisi de territorialiser son intervention, cela s'est traduit notamment par le déploiement des 6 maisons de la Région et par le renforcement de l'animation d'instances locales favorisant le dialogue avec l'ensemble des acteurs qui agissent pour l'emploi<sup>1</sup> au plus près des bassins de vie. Forte de son expérience, la Région Centre-Val de Loire a choisi de se mobiliser et d'être un acteur majeur du « réseau pour l'emploi » en s'inscrivant dans une expérimentation des nouveaux modes de gouvernance du réseau pour l'emploi avec l'Etat<sup>2</sup>.

En parallèle de ces évolutions, la signature du Pacte 2024-2027 pose également des enjeux d'accompagnement de publics prioritaires et la forte incitation à l'inscription à France Travail pour mieux accompagner et mieux piloter le suivi des demandeurs d'emploi.

**C'est dans ce nouveau contexte que le Programme régional de formation 2025-2028 va se déployer.**

## **1.2 Le contexte de déploiement du marché « Visas Libres Savoirs »**

En Centre-Val de Loire et pour ce qui concerne le développement des compétences de base, le PACTE a permis, notamment dans le cadre du Programme Régional de formation 2021 -2024, de :

- Généraliser le dispositif de formation expérimental « Visa + Parcours vers l'Emploi » et proposer près de 3 000 places de formation par an,
- Proposer une d'une nouvelle offre de formation longue et ouvrant droit à rémunération « Remise à Niveau – Français Langue Etrangère /Français Langue d'Intégration – Alphabétisation » et proposer près de 4 500 places par an,
- Accompagner le réseau des CRIA – Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme - dans le développement de l'offre de professionnalisation visant à mieux repérer et accompagner les personnes en situation d'illettrisme et dans le déploiement de bilans de positionnement linguistiques.

---

<sup>1</sup> La Région Centre-Val de Loire anime les Comités de Développement de l'Emploi (CODEVE), des commissions formations, et plus largement a fait de la démocratie permanente un enjeu fort pour entendre et faire contribuer les citoyens.

<sup>2</sup> Signature du protocole d'expérimentation France Travail le 10 novembre 2023 : <https://www.centre-valdeloire.fr/lactualite-de-la-region-centre-valdeloire/signature-du-protocole-dexperimentation-france-travail>

La politique mise en œuvre en faveur des savoirs fondamentaux et des compétences transverses en région Centre - Val de Loire s'illustre notamment au travers du dispositif **Visas Libres Savoirs**. Lors du Programme Régional de Formation 2021-2024, l'implication de la Région Centre-Val de Loire dans ce dispositif a permis :

- L'achat de près de **57 000 places de formation aux Visas Libres savoirs**,
- L'accès aux savoirs de base et aux compétences transverses via le dispositif Visa Libres Savoirs pour les publics spécifiques notamment :
  - Les Bénéficiaires du RSA représentant 17,5% des stagiaires
  - Les personnes en situation de handicap représentant près de 14 % des stagiaires
  - Les jeunes de moins de 26 ans représentant plus de 15% des stagiaires
  - Les femmes qui représentent près de 63,5% des bénéficiaires de ce dispositif.

### **Un nombre de demandeurs d'emploi en forte baisse en 2023**

Si le contexte économique reste tendu, avec la poursuite de la guerre en Ukraine et une tension toujours forte sur les prix, le marché de l'emploi poursuit son regain de vitalité en Centre-Val de Loire. Avec un taux ramené désormais à 6,6 %, le nombre de demandeurs d'emploi continue sa décrue.

Cela étant, les personnes privées d'emploi rencontrent souvent des difficultés dans la maîtrise des compétences de base. Par ailleurs, la probabilité de se retrouver au chômage est très fortement corrélée au manque de qualification. Dans ce contexte, la non-détention des compétences-clés (cognitives, sociales et relationnelles) et des compétences numériques est un facteur aggravant. En effet, les difficultés à lire, écrire, ou comprendre un message simple de la vie quotidienne peuvent freiner l'accès à l'emploi, à la professionnalisation, à la qualification et plus globalement à l'autonomie des personnes.

Pour illustrer le propos, retenons ces quelques chiffres issus de l'enquête régionale « illettrisme et illettrisme en Centre-Val de Loire » publiée par le GIP ALFA CENTRE-VAL DE LOIRE en juin 2023 : 10,3% de la population âgée de 18 à 65 ans, ayant été scolarisée en langue française, sont en situation d'illettrisme. Cela représente environ 150 000 personnes. Ce chiffre évolue selon la situation de travail : il est de 9% pour les salariés et de 13% pour les demandeurs d'emploi.

### **Le CTAI, Contrat Territorial pour l'Accueil et l'Intégration des étrangers primo-arrivants en Région Centre-Val de Loire<sup>3</sup>**

Le Conseil régional Centre-Val de Loire est la première Région française à avoir signé avec les services de l'Etat (DREETS) le 23 mars 2023 un « contrat territorial d'accueil et d'intégration » (CTAI). L'objectif de ce contrat est de conjuguer les compétences de l'Etat et celles du Conseil régional pour accélérer l'accès à l'emploi, pilier de l'intégration, des étrangers primo-arrivants et répondre ainsi aux besoins de recrutement de nombreuses entreprises confrontées à des pénuries de main d'œuvre.

Les « primo-arrivants » sont des ressortissants de pays tiers à l'Union européenne, titulaires depuis moins de 5 ans d'un titre de séjour. Dès l'obtention de leur statut, ils sont

---

<sup>3</sup> CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des étrangers primo-arrivants. Pour en savoir davantage, cliquer sur le lien : <http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueilletoilepro/formationmetiers/formation-linguistique-migrants/contrat-territorial-accueil-integration>

engagés dans un parcours d'intégration qui passe par la signature du Contrat d'intégration républicaine (CIR).

Ce CTAI vise plus particulièrement les jeunes de moins de 25 ans et les femmes « bénéficiaires de la protection internationale » (BPI) car ces dernières ont des difficultés accrues d'accès à l'emploi avec un taux de chômage de 30% (Source : DESD/ELIPA 2019) et ce, bien que près de la moitié d'entre elles aient suivi des études supérieures dans leur pays d'origine.

Fort de ces constats, la formation des publics peu qualifiés ou exposés à des risques d'exclusion (public en situation d'illettrisme ou de non-maitrise de la langue française, jeunes issus de QPV, Primo-arrivants, etc.) constitue un enjeu majeur pour la Région Centre-Val de Loire. Afin de lever tous les freins d'accès à la qualification de ces publics fragilisés et d'anticiper sur les besoins en recrutement des entreprises, la Région Centre-Val de Loire a choisi de renouveler son offre de formation aux savoirs fondamentaux et compétences transverses.

Dans une logique de parcours, ces actions de formation aux savoirs fondamentaux et compétences transverses **s'inscrivent comme un chaînon indispensable dans un parcours d'accès à l'emploi**. Il s'agit par cette offre qui s'appuie sur de multiples clés d'entrée en formation, de répondre de façon appropriée aux besoins spécifiques à chaque typologie de publics et de démocratiser l'accès à la formation pour les populations fragilisées.

### **Le Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme 2023-2027<sup>4</sup>**

Signé le 6 novembre 2023 par le Président de la Région Centre-Val de Loire, la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, le Recteur de l'Académie Orléans-Tours et les Vice-Présidents du CREFOP – Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, le Plan Régional de Lutte contre l'illettrisme s'organise autour de quatre objectifs opérationnels :

- **Observation renforcée pour guider les politiques de prévention** : il est impératif de mettre en place un dispositif de collecte de données sur l'illettrisme pour une meilleure compréhension des besoins.
- **Prévention** : une stratégie spécifique de prévention au sein de l'éducation nationale sera renforcée. Des actions destinées aux enfants et aux familles seront développées, tout comme l'utilisation d'équipements culturels et d'espaces numériques pour consolider les compétences en écriture des personnes en situation d'illettrisme, jeunes et adultes.
- **Remédiation, accompagnement et formation** : les dispositifs d'accompagnement et de formation seront adaptés pour répondre de manière plus efficace aux besoins des personnes en situation d'illettrisme. Les acteurs impliqués seront professionnalisés, et une attention particulière sera portée à l'accompagnement des jeunes et des demandeurs d'emploi en situation d'illettrisme.
- **Maillage territorial et coopération des acteurs** : pour une lutte efficace, il est nécessaire de repérer et d'évaluer le niveau d'illettrisme dans les territoires. La

---

<sup>4</sup> PRLCI : Plan Régional de Lutte Contre l'Illettrisme. Pour en savoir plus, cliquer sur le lien : <http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueil/etoilepro/formationmetiers/lutte-contre-illettrisme/article-illettrisme/developpons-savoirs-essentiels-centre-val-loire-plan-regional-lutte-contre-illettrisme-2023-2027#A201451>

diversité des réponses sera encouragée, notamment dans les zones rurales, et la complémentarité des actions et des intervenants sera renforcée dans les territoires relevant de la politique de la ville.

Le Plan Régional de Lutte Contre l'Illettrisme est le fruit de la collaboration de divers partenaires régionaux. Ils affirment, par ce plan, leur volonté de mettre en commun leurs efforts pour réduire significativement l'illettrisme en Centre-Val de Loire. Chaque signataire s'engage à contribuer aux objectifs énoncés, dans le cadre de ses compétences et politiques respectives.

L'illettrisme touche près de 2,5 millions de personnes en France, soit 7 % de la population âgée de 18 à 65 ans. En Centre-Val de Loire, ce sont 10 % des habitants qui sont en situation d'illettrisme. Les signataires de ce Plan Régional demandent à tous les partenaires de la chaîne éducation-orientation-formation-insertion-emploi d'être en ordre de marche pour améliorer la situation par l'observation, la prévention, le repérage des personnes en situation d'illettrisme et leur accompagnement.

## **2 OBJET DU MARCHE**

### **2.1 L'architecture du Programme régional de formation 2025-2028**

Le PRF 2025 - 2028 est constitué de 5 offres complémentaires :

- Les Visas Libres Savoirs avec 3 Visas
- Le Dispositif de Formations Linguistiques avec 4 composantes ;
- Le programme « Insertion Professionnelle » constitué des dispositifs « Visa + Parcours Vers l'Emploi » et « Elaboration de projet professionnel (EPP) » ;
- Les Parcours Métiers avec 3 catégories d'actions : prépa-métier, se former à un métier, créer ou reprendre une entreprise ;
- Le Programme de formation spécifique pour les Personnes placées Sous-Main de Justice (PPSMJ).

Construit dans une logique de parcours, le Programme Régional de Formation comporte différentes « portes d'entrées », permettant de construire des parcours adaptés et adaptables aux situations individuelles pour les personnes les plus éloignées de l'emploi. Il est ainsi possible de rentrer sur tous les dispositifs et de construire des parcours en articulant différents dispositifs.

Enfin, la Région s'engage dans la prise en charge des besoins de formation des Personnes Placées Sous Main de Justice (PPSMJ) : elle accorde à ce titre une attention particulière aux efforts des organismes de formation pour la prise en charge des Personnes Placées Sous Main de Justice en milieu ouvert.

L'ensemble de ces éléments sont schématisés ci-après.

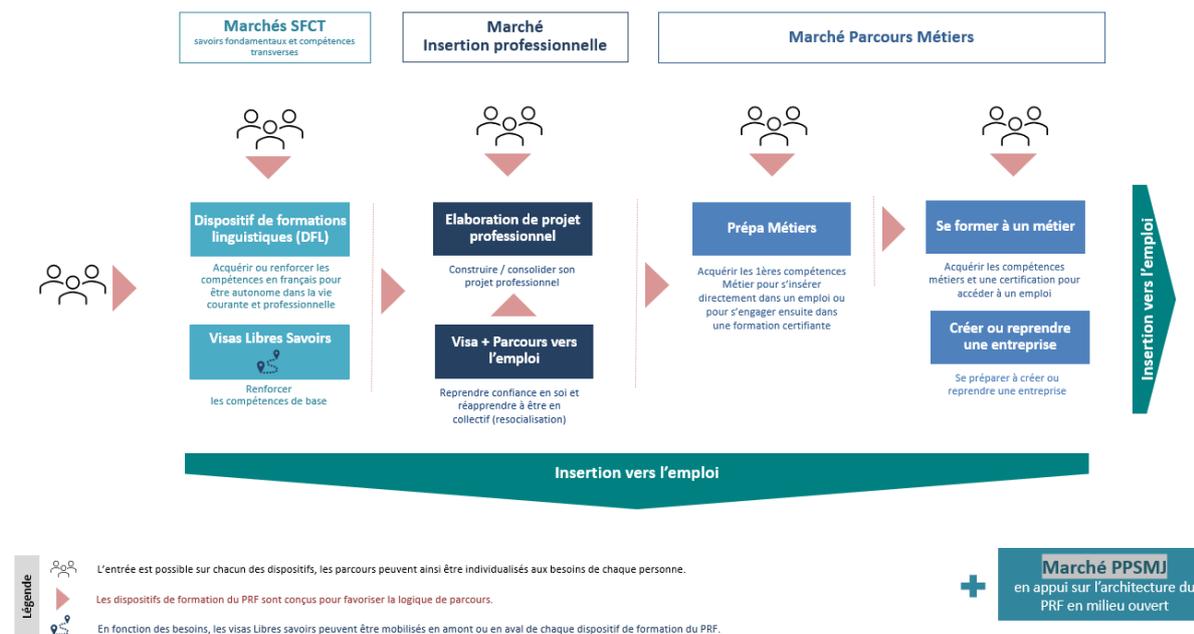


Schéma également en [Annexe A](#)

## 2.2 L'approche par les compétences, La logique de parcours et le PRF

Pour favoriser, de manière toujours accrue, la rencontre entre le besoin des personnes en recherche d'emploi, celui des entreprises en prenant en compte les spécificités des territoires, la Région Centre-Val de Loire a choisi de renforcer la logique de parcours et l'approche par les compétences. Dans ce contexte, la formation doit s'envisager non plus comme une action unique mais comme une composante d'un parcours.

L'approche par les compétences est centrée sur l'activité et les compétences mobilisées pour réaliser l'activité, elle apporte une réponse formation plus réactive, plus transversale et donc plus transférable que la seule approche « métier ».

Plus précisément, l'approche compétences et la logique de parcours contribuent à :

- **Sécuriser l'insertion durable des publics** et à former de manière plus adéquate aux besoins des entreprises ;
- **Construire des réponses formation souples et adaptées aux besoins des publics** les plus fragilisés visant l'acquisition des savoirs fondamentaux, des compétences transverses et de toutes les compétences clés nécessaires à la poursuite de formation ou à l'employabilité de ces publics ;
- **Intégrer de manière plus réactive des modules de formation spécifiques** et complémentaires, pour répondre aux enjeux et impacts des transitions écologiques et numériques pour les traduire en compétences concrètes.
- In fine, **outiller les bénéficiaires dans la construction de leur parcours** de formation ou professionnel tout au long de la vie ;

Au travers de son offre de formations PRF construite dans une logique de parcours et de l'approche par compétences, la Région Centre-Val de Loire a l'ambition de rendre plus fluide les étapes des parcours, de favoriser une adaptation des contenus et modules de formation plus réactives pour maximiser l'insertion des personnes en recherche d'emploi.

## 2.3 La description de la commande

**Les Visas Libres savoirs** ont été rénovés et repose désormais **sur une gamme de trois Visas** :

- Visa Savoir communiquer et calculer
- Visa Savoirs Numériques
- Visa Savoirs professionnel et citoyen

Les Visas Libres Savoirs sont des formations d'une durée moyenne relativement courte, allant de 40 heures à 80 heures. Le contenu pédagogique et l'organisation des formations sont centrés sur les besoins des apprenants. Ainsi, les Visas Libres Savoirs peuvent s'organiser en continu ou à temps partiel et ce, pour répondre aux besoins des publics qui ne pourraient pas se rendre disponible à temps complet pour leurs apprentissages. Ce programme doit permettre de développer l'ensemble des compétences et connaissances permettant de :

- Mieux communiquer à l'écrit et à l'oral et ce, selon les publics :
  - À partir des degrés 1 et 2 des savoirs fondamentaux (oral et écrit) du cadre national de référence « lutter ensemble contre l'illettrisme » de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI)<sup>5</sup>,
  - À partir du niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)<sup>6</sup>
- Savoir calculer, maîtriser les techniques opératoires et se repérer dans le temps et l'espace
- Être autonome dans l'utilisation des outils numériques et notamment savoir se créer une identité numérique
- Travailler en autonomie et en équipe
- Développer sa capacité d'apprendre à apprendre
- Respecter les règles de l'entreprise pour prévenir les risques
- Connaître les principaux gestes de premiers secours
- Contribuer à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergie

Le dispositif « Visas Libres savoirs » s'appuie pleinement sur la démarche et les contenus du socle de connaissances et compétences professionnelles dénommé CléA proposé par les partenaires sociaux (Décret N° 2015-172 du 13 février 2015).

Pour ce faire, en concertation avec les partenaires sociaux, la Région a veillé à créer au niveau des visas des articulations étroites et des passerelles dans les contenus, afin de garantir une offre ouverte et en capacité d'amener à une certification CléA.

Ainsi, l'offre de formation Visa couvre l'ensemble des 7 domaines, 28 sous-domaines et 108 critères d'évaluation du socle CléA afin de garantir une offre, cohérente avec les dispositifs de certification engagés au niveau national et adaptée aux spécificités des besoins des publics fragilisés du territoire régional.

Les visas Libres Savoirs s'articulent pleinement avec les autres formations proposées par la Région Centre - Val de Loire dans le cadre de son programme régional de formation.

---

<sup>5</sup> Les 4 degrés du Cadre National de Référence de l'ANLCI sont présentés en annexe J

<sup>6</sup> La grille de compétences du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) est présentée en annexe I

Les Visas Libres Savoirs peuvent être mis en œuvre selon un principe d'hybridation des parcours de formation et une organisation des activités pédagogiques qui s'effectuent à la fois en présentiel et à distance :

- Séquences de formation individualisées organisées en présentiel dans une salle ou la présence du formateur est requise.
- Séquences de formation comportant des apprentissages individualisés avec l'accès à des ressources et compétences locales ou à distance, sans qu'ils soient nécessairement exécutés sous le contrôle permanent d'un formateur.

#### **2.4 L'analyse de besoin et la couverture territoriale de l'offre**

Les actions devront être déployées sur l'ensemble des départements de la région Centre – Val de Loire et couvrir les différentes zones d'emploi-formation, de sorte à favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité géographique réduite.

Les 23 zones d'emploi-formation (zones géographiques de mise en œuvre) et les départements auxquels elles sont rattachées représentent l'échelle de couverture obligatoire pour la mise en œuvre des actions de formations de cette commande. La liste de ces 23 zones d'emploi-formation avec la volumétrie associée est jointe en [annexe F](#).

Les zones géographiques de mise en œuvre ont été redimensionnées, la liste détaillée des zones et des communes concernées est disponible en [annexe M](#) (fichier Excel joint au DCE).

Les sites optionnels de formations indiqués dans cette annexe 2 pourront être couverts pour répondre à la volonté de la Région de mailler l'ensemble du territoire régional et de prendre en charge les besoins de tous les territoires dont les zones rurales.

Le taux d'illettrisme de notre région Centre-Val de Loire est de 10,3 % des habitants âgés de 18 à 65 ans. Concernant le numérique, 14% de la population âgée de 18 à 65 ans rencontrent de fortes difficultés dans les usages numériques.

Afin de mailler les territoires ruraux et alors que le taux d'illettrisme atteint près de 13% dans les ZRR – Zones de Revitalisation Rurale de notre région, l'enjeu de déployer des actions de formation telles que les Visas Libres Savoirs en ruralité est fondamental.

**Aussi, pour les « Visas Savoirs Communiquer » et « Calculer et pour les Visas Savoirs Numériques », une disposition s'appliquera pour permettre le déploiement d'actions en zone rurale.** Dès lors qu'un « Visa Savoir communiquer et Calculer » ou un « Visa Savoirs Numériques » sera organisé dans une des villes figurant dans la [liste jointe en annexe E](#), l'organisme de formation pourra recevoir deux fois le forfait correspondant au Visa pour la réalisation d'un seul Visa (doublement du forfait en zone rurale). Pour cela, il devra saisir deux Visas dans EOS pour chaque Visa dispensé en zone rurale.



Pour bénéficier de la disposition « doublement du forfait Visa », l'organisme de formation devra préalablement demander l'accord des services de la Région Centre-Val de Loire.

L'analyse des besoins s'appuie sur un triptyque :

- **Besoins des publics** : évolution du profil des publics, éloignement à l'emploi, cumul des fragilités, niveau d'études...

- **Besoins des employeurs / entreprises** : besoins en emploi, évolution des besoins en compétences, analyse prospective de l'évolution des métiers, impacts des transitions écologiques sur les compétences et les métiers, compétences émergentes, ...
- **Besoins des territoires** : analyse des spécificités des territoires (ruralité, QPV, mobilité), développement économique actuel et à venir

Cette analyse des besoins s'inscrit dans un dialogue permanent avec les acteurs économiques, les acteurs institutionnels, les organismes de formation et les acteurs de l'emploi, l'insertion et de l'orientation. Ce dialogue s'appuie sur différentes instances territorialisées telles que les CODEVE<sup>7</sup>, les commissions Formation, les réunions organisées par les Espaces Libres Savoirs, etc.

S'agissant d'une offre ciblant les personnes les plus éloignées de l'emploi, **la Région s'attache à proposer une offre de proximité sur l'ensemble du territoire régional**, en veillant à favoriser l'accessibilité aux personnes à mobilité géographique réduite.

**Le périmètre fonctionnel et géographique pour chaque lot est le bassin d'emploi-formation.**

Le tableau « zones de mise en œuvre et volumétrie » jointe en annexe présente l'organisation prévisionnelle de l'offre sur les 23 bassins Emploi-formation.

Le choix des sites de formation ciblés (bassin (s), commune (s)...) devra être précisé dans l'offre afin de permettre une visibilité de la couverture territoriale lors de la mise en œuvre opérationnelle de l'offre.

D'autre part si des besoins conjoncturels précis interviennent en cours de marché, le titulaire de l'accord cadre retenu pourra, à la demande de la Région, délocaliser sa formation sur un autre site.

### **3 LES ATTENDUS RELATIFS A LA STRATEGIE D'INTERVENTION ET DE MOBILISATION DES PUBLICS SUR UN TERRITOIRE**

#### **3.1 Les espaces de formation et les partenariats sur un territoire**

##### 3.1.1 L'accessibilité des locaux et des espaces de formation

**Le déploiement des actions de formation doit se faire dans des locaux habilités à recevoir du public (ERP<sup>8</sup>) et dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.** Le responsable de l'organisme demeure le garant de la sécurité des stagiaires accueillis dans ses locaux et met en place l'information adéquate auprès des publics accueillis.

Les espaces de formation doivent être équipés (en quantité et en qualité) pour permettre la réalisation des actions de formation. Au regard de l'éloignement à l'emploi des publics accueillis, il est attendu que l'organisme de formation mette à disposition des stagiaires un espace équipé permettant aux stagiaires de déjeuner sur place.

**Autant que possible, les locaux doivent être accessibles en transport en commun.**

<sup>7</sup> CODEVE : comité local de développement copiloté Etat-Région

<sup>8</sup> ERP: <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32351>

Que la formation se déroule sur un site de formation permanent ou sur un site de formation délocalisé, l'organisme de formation doit garantir que chaque stagiaire ait un interlocuteur pour toutes questions relatives à l'organisation de la formation ou à la gestion administrative de son dossier et notamment sur le volet « rémunération ».

### 3.1.2 Les partenariats avec les acteurs socio-économiques sur un territoire

La formation apporte une réponse aux besoins des publics, des employeurs et des territoires. Dans ce contexte, déployer une formation sur un territoire, implique de tisser des liens étroits avec l'ensemble des acteurs qu'ils soient employeurs, acteurs de l'insertion, acteurs de la formation, acteurs de l'orientation, ou acteurs sur le champ social. L'écosystème territorial constitue un levier essentiel pour :

- Accompagner les publics fragilisés pour trouver des solutions et lever leurs freins via la mise en relation avec des acteurs « ressources » spécialisés (ex : logement, mobilité, santé, précarité financière, garde d'enfants, ...)
- Améliorer la réponse formation en prenant encore plus en compte les besoins des entreprises (ex : évolution des métiers et des compétences)
- Maximiser la logique de parcours de formation par une meilleure connaissance de l'offre existante et des acteurs ;
- Favoriser le retour à l'emploi par une meilleure connaissance des besoins et des employeurs, par une mise en relation facilitée et un déploiement renforcé des modalités telles que Job dating, DEFI...

Il est attendu des organismes de formation qu'ils mobilisent les moyens nécessaires pour être identifiés et reconnus par les partenaires sur chacun des territoires sur lesquels ils interviennent, et ceci afin de mieux accompagner le public cible.



La Région a mis en œuvre le réseau des Espaces Libres Savoirs (ELS) qui a pour vocation d'animer l'écosystème des acteurs de la formation aux compétences de bases. Les principales missions des ELS sont décrites en annexe. Il est attendu que l'organisme de formation participe aux travaux mis en œuvre par le réseau des ELS.

## 3.2 Les publics éligibles et ciblés

### 3.2.1 Les publics éligibles

Les formations du PRF s'adressent à **toute personne de plus de 16 ans, à la recherche d'un emploi et engagée dans une dynamique d'insertion ou de reconversion professionnelle, habitant prioritairement en région Centre-Val de Loire.**

Les jeunes peuvent accéder aux actions de formation quelle que soit la date à laquelle ils sont sortis du système de formation initiale.

La Région a la volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination en matière de formation, notamment en raison du genre, de l'origine, du territoire de résidence, du handicap ou du statut. Les organismes de formation doivent informer les stagiaires sur les institutions leur permettant de faire valoir leurs droits (le Défenseur des droits...).

Au titre des engagements pris dans le cadre du PACTE 2024-2027 :

- L'inscription à France Travail des personnes en recherche d'emploi est vivement conseillée et ceci avant d'entrer en formation. Le cas échéant, il appartient à l'organisme de formation de mettre en place l'accompagnement nécessaire pour réaliser l'inscription à France Travail ;
- Les objectifs en matière de public prioritaires sont clairement affichés. Il est attendu que la part de stagiaires ayant au moins une des caractéristiques listées ci-dessous représente au minimum 80% des entrées en formation :
  - **Sans condition de diplôme, les personnes en recherche d'emploi :** allocataires du RSA, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, séniors de 55 ans et plus ;
  - **Les personnes en recherche d'emploi de moins de 26 ans jusqu'à un niveau Bac + 2 non obtenu ;**
  - **Les personnes en recherche d'emploi de 26 à 54 ans jusqu'à un niveau baccalauréat non obtenu.**

**Les retraités et les salariés ne font plus partie du public cible des visas.**

**Exceptions, les salariés suivants peuvent mobiliser des visas :**

- Les salariés de l'IAE et les travailleurs en ESAT s'ils sont déclarés en tant que demandeur d'emploi à France Travail ;
- Les salariés des Entreprises à But d'Emploi (Territoire zéro chômeur Longue Durée) s'ils sont déclarés en tant que demandeur d'emploi à France Travail ;
- Les salariés en situation d'illettrisme conformément aux objectifs du PRLCI.



**En complément des publics ciblés dans le cadre du Pacte 2024-2027, il convient de souligner que la Région attend un accueil privilégié des publics fortement fragilisés :**

- Personnes en situation de handicap, bénéficiaires de l'obligation d'emploi telle que définie dans l'article L5212-13 du Code du Travail : La Région coopère de façon étroite et organisée avec l'AGEFIPH, notamment dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH), pour améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap. Aussi, les organismes de formation sont attendus pour renforcer les relations avec les acteurs de l'emploi et du handicap dans l'objectif de favoriser l'accueil des publics en situation de handicap ;
- Personnes en situation d'illettrisme : une attention particulière est attendue des organismes de formation pour répondre aux besoins spécifiques de ces publics et

ce, tel que défini dans le PRLCI<sup>9</sup>. Un lien étroit doit être entretenu avec les CRIA<sup>10</sup> qui ont pour mission d'accueillir, d'informer et d'orienter les publics en situation d'illettrisme.

- **Jeunes de plus de 16 ans sortis du système éducatif** : les jeunes peu ou pas qualifiés, suivis ou non suivis par les missions locales doivent également pouvoir mobiliser cette offre régionale de formation. Une attention particulière sera portée aux jeunes de 16 à 18 ans, en lien avec l'obligation de formation inscrite dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dont le déploiement en région est coordonné par les Missions Locales.
- **Publics primo-arrivants et les mineurs non accompagnés** : la Région Centre-Val de Loire, dans le cadre du CTAI, s'est engagée à mobiliser son offre de formation pour favoriser leur intégration et leur insertion durable. A ce titre, l'organisme de formation devra mettre en œuvre des actions partenariales pour faciliter l'accueil des publics en formation et ce, comme indiqué dans le CTAI<sup>11</sup> ;
- **Bénéficiaires du RSA** : les bénéficiaires du RSA constituent un public prioritaire, au regard de leur éloignement à l'emploi et de l'obligation d'activité résultant de la loi relative au plein emploi votée le 14 novembre 2023 ;
- **Jeunes et adultes placés Sous-Main de Justice** : La Région est engagée aux côtés de l'administration pénitentiaire dans la prise en charge des besoins de formation des personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) en milieu ouvert et en milieu fermé dans une logique de parcours. Elle accorde à ce titre une attention particulière aux efforts des organismes de formation pour l'accueil de ce public en formation. En outre, l'organisme est encouragé à développer des partenariats avec l'ensemble des acteurs (SPIP, PJJ ...) pour contribuer à l'insertion professionnelle ;
- **Les séniors** : la réforme des retraites implique un allongement de la durée de cotisation et va venir renforcer les mobilités en fin de carrière. La prise en charge des séniors constitue une priorité au titre du PACTE 2024-2027 et une priorité régionale ;
- **Les habitants des Quartiers Politique de la Ville (QPV) ou des Zones Rurales et de Revitalisation (ZRR).**

**La Région se réserve la possibilité de modifier les conditions d'accès au PRF en fonction de l'évolution du contexte réglementaire et/ou de la conjoncture socio-économique du territoire.**

---

<sup>9</sup> PRLCI : Plan Régional de Lutte Contre l'Illettrisme. Pour en savoir plus, cliquer sur le lien : <http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueil/etoilepro/formationmetiers/lutte-contre-illettrisme/article-illettrisme/developpons-savoirs-essentiels-centre-val-loire-plan-regional-lutte-contre-illettrisme-2023-2027#A201451>

<sup>10</sup> La liste des CRIA de la région Centre-Val de Loire et leurs missions sont décrites en annexe K

<sup>11</sup> CTAI : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des étrangers primo-arrivants. Pour en savoir davantage, cliquer sur le lien : <https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/L-Etat-et-la-Region-se-mobilisent-pour-l-insertion-professionnelle-des>

### 3.2.2 Précisions sur les publics ciblés pour les Visas Libres Savoirs

Les Visas Libres Savoirs seront d'une manière générale ouverts à tous publics âgés de plus de 16 ans et sortis du système scolaire. Ces formations entièrement financées par la Région Centre Val de Loire sont gratuites pour les apprenants et n'ouvrent pas droit à rémunération.

**Les Visas Libres Savoirs sont ouverts aux publics de tous niveaux et notamment aux personnes en situation d'illettrisme à partir des degrés 1 et 2** des savoirs fondamentaux (oral et écrit) du cadre national de référence « lutter ensemble contre l'illettrisme » de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) ou à partir du niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Au regard du contexte économique actuel et de la finalité des Visas qui ont pour objectif l'acquisition ou le développement de compétences à visée professionnelle, ils s'adresseront prioritairement aux demandeurs d'emploi afin de favoriser leur insertion dans l'emploi et la resocialisation des publics les plus fortement éloignés de la formation.

Les Visas Libres Savoirs pourront également s'adresser aux salariés fragilisés tels que les personnes en contrat d'insertion, les personnes en ESAT, les salariés repérés en situation d'illettrisme, etc.

Il conviendra de ce fait pour les organismes de formation de veiller à une gestion adaptée des flux de Visas par le biais d'un suivi précis et régulier des inscriptions sur EOS : plateforme de gestion de la formation : <https://int-formations-zefir.regioncentre-valde Loire.fr>.

### 3.3 La mobilisation des publics vers la formation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Région Centre-Val de Loire a déployé le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)<sup>12</sup> **au plus près des territoires** pour dynamiser les partenariats et les actions en lien avec les besoins locaux. Il a pour finalité de permettre à chaque individu de la région d'être **acteur de sa vie professionnelle** et de développer ses capacités à s'orienter tout au long de la vie. Le SPRO regroupe notamment les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de l'orientation sur les territoires comme : France Travail, les Missions locales, les CIO, le réseau information jeunesse (CRIJ, BIJ, PIJ), les Maisons de l'emploi, Cap emploi, ...

Par ailleurs, La Région Centre-Val de Loire a signé des conventions de partenariat avec les conseils départementaux afin d'améliorer l'accès à la qualification et à l'emploi des publics allocataires du RSA. Les conseillers chargés de l'accompagnement de ces publics peuvent également être amenés à assurer la validation de leur projet de formation.

La Région a également mis en œuvre des conventions avec les CRIA – Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme et avec les Espaces Libres Savoirs. Ces deux réseaux ont vocation à promouvoir l'offre de formation aux compétences de base financée

---

<sup>12</sup> Le SPRO : [http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueil/etoilepro/animation-des-reseaux/cooperation-reseaux/spo-spro/articles-spo\\_3/spro-c-est-quoi](http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueil/etoilepro/animation-des-reseaux/cooperation-reseaux/spo-spro/articles-spo_3/spro-c-est-quoi)

par la Région Centre-Val de Loire et à accompagner les publics vers l'offre de formation aux compétences de base la plus adaptée pour eux.

L'ensemble des acteurs du SPRO, les CRIA, et les Espaces Libres Savoirs participent pleinement à l'orientation vers le Programme Régional de Formation. Les conseils départementaux, les Missions Locales et CAP Emploi formalisent leurs orientations et inscriptions aux informations collectives via l'outil Oui FORM, France Travail via l'outil AUDE.

Aussi, la saisie par l'OF :

- **des informations collectives sur Kairos** est une étape essentielle pour rendre accessible l'information à l'ensemble des orienteurs ;
- **de l'Attestation d'Inscription en Stage (AIS) en temps réel sur Kairos** est une étape essentielle pour assurer le suivi des orientations. L'AIS permet de connaître précisément l'état d'avancement du recrutement, et ainsi, en amont de l'ouverture de la session, de connaître le nombre de places disponibles et de conduire si nécessaire des actions spécifiques et ciblées de mobilisation des publics.

Malgré une forte implication de tous les orienteurs, la mobilisation de certains publics très éloignés de l'emploi reste difficile. Les publics prioritaires ne sont notamment pas tous inscrits à France Travail et ils ne franchissent pas forcément la porte des institutions. Aller vers ces publics (situés en zones rurales, en QPV, ...) constitue une priorité.

**Fort de ce constat et au regard du marché dynamique de l'emploi et du taux de chômage en baisse, la Région Centre-Val de Loire a choisi de déployer une stratégie spécifique<sup>13</sup>, faisant de « la mobilisation des publics vers la formation » une priorité régionale et une priorité pour les organismes de formation attributaires du PRF.**

#### **Mobiliser vers la formation les publics éloignés de l'emploi implique pour chaque OF de :**



1. Considérer la mobilisation des publics comme une activité à part entière ;
2. Concevoir une stratégie de mobilisation à l'échelle de l'OF en prenant en compte l'ensemble des territoires d'intervention et des partenaires
3. Définir des moyens humains et matériels nécessaires au déploiement de cette stratégie.

Il est attendu des organismes de formation, attributaires du PRF, qu'ils transforment leurs pratiques pour favoriser l'accès à la formation des publics prioritaires et éloignés de l'emploi.

Transformer les pratiques de mobilisation des publics passe notamment par le développement de nouveaux partenariats, par le déploiement d'actions conjointes avec des acteurs des territoires, par une meilleure identification/visibilité de l'OF sur des

<sup>13</sup> Stratégie régionale de mobilisation des publics : <http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueil/etoilepro/formationmetiers/mobilisation/strategie-mobilisation-cest-quoi#A199946>

territoires hors des villes de préfectures ou sous-préfectures, par des modes de recrutement plus adaptés à chaque cible de public, par une communication accessible pour tous et notamment au public en situation d'illettrisme, mais aussi par la mobilisation de nouveaux canaux de communication tels que les réseaux sociaux pour toucher le public jeune.

Dans le cadre du programme Trans'Formation, 16 actions « innover dans le recrutement et la mobilisation des publics » ont été déployées en 2022 et 2023, réunissant plus de 200 participants. Les constats, réflexions et des pistes de solution ont été capitalisés et ont fait l'objet de livrables disponibles sur Etoile Pro Centre-Val de Loire<sup>14</sup>.

### Un réseau d'organismes de formation impliqués dans les Libres Savoirs :

- 
- La Région a mis en œuvre le réseau des Espaces Libres Savoirs (ELS) qui a pour vocation d'animer l'écosystème des acteurs de la formation aux compétences de bases. Les principales missions des ELS sont décrites en annexe. Il est attendu que l'organisme de formation participe aux travaux mis en œuvre par le réseau des ELS.
  - La Région accompagne le réseau des CRIA qui a vocation à réaliser des bilans de compétences linguistiques, à organiser des sessions d'examen et de certification de niveaux de langue, de professionnalisation des acteurs pour identifier et accompagner au mieux les différents publics. Il est attendu que l'organisme de formation travaille en collaboration étroite avec le réseau des CRIA pour
    - La réalisation des bilans de compétences linguistiques et ce quel que soit le public visé
    - La préconisation de passation d'examens de langue (DELFF pour les publics primo-arrivants)
    - La professionnalisation des équipes pédagogiques et notamment des formateurs-trices pour la prise en charge adapté des publics accueillis en formation

La liste des CRIA de la région Centre-Val de Loire et leurs missions sont décrites en annexe K.

### 3.4 Le recrutement

Les organismes de formation sont responsables du recrutement et des process de recrutement qu'ils mettent en place dans le respect du cadre et des exigences posées dans les cahiers des charges (publics éligibles, processus administratif, mise en visibilité des informations collectives, ...).

Dans un contexte de mobilisation de publics de plus en plus éloignés de l'emploi, d'un manque d'attractivité de certains métiers/secteurs voire d'appétence pour la formation, il est attendu des organismes de formation qu'ils **adaptent et modernisent leur**

<sup>14</sup> Livrables issus des actions « innover dans le recrutement et la mobilisation des publics » : <http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/transformation-ressources>

**processus de recrutement** pour favoriser l'accès aux formations, contribuer à susciter de l'intérêt et une motivation à entrer en formation (ex : formats renouvelés d'information collective, test de positionnement plus adapté à un public adulte et en prenant en compte ses particularités (Illettrisme, handicap, ...),...).

La phase de recrutement a pour objectif d'évaluer les prérequis pédagogiques, la motivation du bénéficiaire et la cohérence de son projet, en analysant notamment :

- Les atouts, les freins et les leviers d'accès à l'emploi ;
- Les savoir-être, la motivation, l'autonomie ;
- La maîtrise des prérequis pédagogiques et les capacités d'apprentissage ;
- Les adaptations nécessaires à l'accessibilité matérielle et pédagogique des personnes en situation de handicap, avec l'appui possible de la ressource handicap formation (cf. [annexe D](#)).
- Les acquis et les compétences de base à développer.

**Le recrutement est distinct de l'étape de positionnement :**

- [Le recrutement permet de mesurer la capacité du candidat à intégrer la formation](#) (projet, prérequis, capacité d'apprentissage, motivation, ...),
- [Le positionnement permet d'individualiser le parcours de formation](#) (contenu, modalités d'apprentissage...).

**Anticiper la phase de recrutement, bien en amont de la date de démarrage de la formation, est donc essentiel** pour sécuriser la visibilité de l'offre de formation pour les partenaires de l'emploi, assurer un sourcing de qualité et favoriser un meilleur accès à la formation.

[Pour les personnes rencontrant des problématiques de mobilité](#), la Région accompagne des opérateurs de mobilité solidaires fédérés en réseau : les réseau MOB'IN Centre-Val de Loire et WIMOOV Centre-Val de Loire. Ces opérateurs développent des services tels que conseil en mobilité, location ou prêt de deux roues ou de véhicules, garage solidaire, auto-école solidaire, etc. Ces opérateurs peuvent naturellement être associés pour trouver des solutions de mobilité aux stagiaires qui en auraient besoin.



[Pour une prise en charge adaptée des personnes selon leur niveau de compétences linguistiques](#) : La Région accompagne le réseau des CRIA qui ont pour mission notamment de réaliser des bilans de compétences linguistiques. Il est attendu que l'organisme de formation travaille en étroite collaboration avec les CRIA dans le processus de recrutement des stagiaires.

[Renouvellement de parcours Visas Libres Savoirs](#) : En fin de parcours de formation « Visa Savoir Communiquer et Calculer » et « Visa Savoirs Numériques », certains stagiaires peuvent avoir besoin d'un parcours supplémentaire pour maîtriser davantage les compétences de base. Le renouvellement de parcours pour un stagiaire doit faire l'objet d'une demande d'accord auprès des services de la Région. Cette demande doit être argumentée.

Conformément aux articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail, un **contrat de formation doit être signé** avec le/la stagiaire en application de l'accord-cadre conclu

entre la Région et l'organisme de formation pour matérialiser leurs engagements réciproques. Cette signature intervient au plus tard à l'entrée en formation ou à l'issue du positionnement.

**Dans le cas où un candidat ne serait pas recruté, l'organisme de formation doit en informer la structure qui l'accompagne (France Travail, Mission Locale, Conseil départemental...) ou le CRIA qui a orienté le candidat et ce, pour assurer une continuité d'accompagnement et l'aider ainsi à trouver une solution.**

### **3.5 La rémunération des stagiaires**

Les Visas Libres Savoirs n'ouvrent pas droit à rémunération.

### **3.6 La gratuité des formations pour les stagiaires**

En référence au Décret n° 2016-380 du 29 mars 2016 fixant les modalités de l'accès gratuit aux formations de niveau 4 et infra 4 (y compris les actions sans niveau de qualification) dispensées dans le cadre du service public régional de formation professionnelle :

- Aucune dépense liée aux frais pédagogiques de la formation et aux frais de la procédure d'acquisition de la certification professionnelle, ne peut être à la charge des bénéficiaires, à l'exception de la mobilisation réglementée de leur Compte Personnel de Formation ;
- De même, aucun achat d'équipement ou de matériel pédagogique ne peut être exigé des candidats à ces actions de formation.

## **4 Les attendus relatifs à la proposition pédagogique**

### **4.1 La multimodalité en formation : définition et attendus**

#### 4.1.1 Définition de la multimodalité

La multimodalité en formation désigne une combinaison de plusieurs modalités et situations pédagogiques telles que la pédagogie de projet, la formation à distance, la formation en chantier formation, la formation sur simulateurs, l'autoformation accompagnée...

La multimodalité permet de s'adapter au mieux aux besoins de l'apprenant pour qu'il réalise son apprentissage dans les meilleures conditions possibles.

Il convient de ne pas confondre la multimodalité et l'hybridation. L'hybridation désigne une combinaison de modalités qui articule des temps de formation en présentiel et des temps de formation à distance. La multimodalité recouvre un spectre plus large de modalités.

**La multimodalité, y compris l'hybridation, constitue un moyen de répondre aux besoins des publics, des employeurs et des territoires. La Région Centre-Val de Loire y attache une grande importance.**



Le choix des modalités de formation se fait après analyse des besoins des publics, des employeurs et des territoires. La déclinaison des modalités est donc adaptée à ce triptyque de besoins. **Penser la multimodalité implique de questionner les lieux, le temps, les supports et les outils numériques.**

Les choix en matière de modalités de formation font donc partie intégrante de la stratégie de réponse de chaque organisme de formation. La stratégie de réponse de l'OF fait l'objet d'un document spécifique libre à compléter en plus du cadre de réponse et de la fiche formation / composante.

Une cartographie non exhaustive des modalités de formation est mise à disposition en annexe C.

#### 4.1.2 Les enjeux et attendus de la multimodalité en formation

Les profils des publics sont en constante évolution, les attentes des employeurs évoluent également. S'ajoutent à ces constats, les évolutions technologiques et notamment le digital qui viennent enrichir significativement les moyens pédagogiques et transforment ainsi les pratiques de formation.

Dans ce contexte la multimodalité constitue, pour les publics, un levier central pour :

### [1] - Rendre plus attractive la formation pour mobiliser plus de publics vers la formation

- [Proposer des modalités pédagogiques qui permettent « d'apprendre par le faire »](#), constitue un levier pour améliorer la communication, la mobilisation et le recrutement des publics, et notamment pour les publics éloignés de l'emploi qui ont un passé scolaire difficile ou des difficultés à maintenir leur attention sur un format de formation très scolaire.
- Repenser la formation dans ses modalités organisationnelles grâce à la multimodalité permet également une meilleure [adaptation aux rythmes et contraintes individuelles / personnelles de l'apprenant](#) : l'intégration d'une part de télétravail (activités qui se déroulent à partir du domicile du stagiaire) peut favoriser l'attractivité de la formation pour certains publics.



[Les modalités qui y concourent](#) : pédagogie de projet, formation à distance, mobilisation du numérique dans les formations présentielles, ...

[Conditions de mise en œuvre et de réussite](#) : développer les partenariats locaux, combiner les modalités pour faire un tout cohérent.

### [2] - Garantir une meilleure accessibilité en formation

- [Penser la formation hors de l'OF en proximité ou au domicile des apprenants](#) permet d'apporter une réponse aux contraintes de mobilité (capacité à se déplacer, coûts), de maintenir en formation les stagiaires dans certaines situations (grèves, crise sanitaire...) et de concilier les temps de vie. Des temps de formation hors de l'OF permettent également de mieux s'adapter à certaines situations de handicap.

- [Organiser la formation dans des lieux tiers](#)<sup>15</sup> (tiers-lieux, espace numérique...) améliore l'accessibilité numérique des apprenants, car ils peuvent bénéficier d'une connexion à internet et mobiliser des ordinateurs en libre accès.



[Les modalités qui y concourent](#) : formation à distance avec tutorat, travail en autonomie guidée sur un projet, ...

[Conditions de mise en œuvre et de réussite](#) : ces modalités impliquent de penser et de renforcer l'accompagnement (moyens humains et matériels).

### [3] - Maintenir l'engagement des stagiaires pendant la formation et sécuriser leur parcours

- [Proposer des modalités de formation basée sur la pédagogie active](#) permet de donner plus de sens aux apprentissages, de renforcer la dynamique collective et l'engagement durant la formation, et ainsi de limiter les abandons et le décrochage ;
- [Diversifier les modalités d'apprentissage permet une meilleure adaptation aux besoins des publics](#). Les profils d'apprentissage des apprenants sont différents, proposer des modalités et des ressources pédagogiques variées constitue un levier d'individualisation, et sécurise l'acquisition des compétences. La mobilisation d'outils numériques en présentiel ou en distanciel facilite l'individualisation des parcours et l'évaluation tout au long de la formation.



[Les modalités qui y concourent](#) : pédagogie de projet, formation en espace ressources au sein d'un OF, mise à disposition de ressources complémentaires ...

[Conditions de mise en œuvre et de réussite](#) : le processus d'évaluation des compétences doit être pensé en continu et en parallèle des apprentissages pour garantir une vraie individualisation.

### [4] - Renforcer l'autonomie des stagiaires

- [Mobiliser des modalités de formation où les apprenants sont en autonomie accompagnée](#), permet de renforcer leur capacité à agir seul, à chercher de l'information et à interagir avec des tiers, ce qui renforce sa capacité à s'adapter dans un environnement professionnel ;
- [Enrichir le parcours de formation avec des modalités de formation qui mobilisent le numérique](#), permet de renforcer l'autonomie numérique des apprenants, ce qui renforce leur capacité à réaliser seul les démarches numériques nécessaires à leur vie quotidienne.

---

15 Lieux tiers : la notion de lieu tiers fait référence à des lieux existants (hors organismes de formation) qui peuvent être mobilisés pour déployer la formation et favoriser une meilleure accessibilité. Il existe une diversité de lieux sur les territoires : Tiers-lieux de compétences, espace numérique, BIJ, maison France Services, Bibliothèque/médiathèque, ...



Les modalités qui y concourent : formation en espace ressources au sein d'un OF, formation à distance tutorée, mise à disposition de ressources complémentaires ...

Conditions de mise en œuvre et de réussite : ces modalités impliquent de penser et de renforcer l'accompagnement (moyens humains et matériels). Cela implique également de sécuriser l'accès du stagiaire à du matériel informatique et à une connexion internet.

#### **4.2 L'individualisation : définition et attendus**

L'individualisation désigne une démarche mobilisant un ensemble de moyens pour permettre une adaptation de la formation et / ou du parcours de formation aux besoins et attentes du bénéficiaire. Un processus de formation est dit « individualisé » dans la mesure où des individus différents bénéficient de prestations de formation adaptées et variables en fonction de leurs besoins.

**Dans le cas précis du programme « Visas Libres Savoirs », il est attendu une individualisation au niveau des apprentissages.**

L'individualisation des apprentissages s'entend à l'intérieur du dispositif de formation. Il s'agit de mobiliser des moyens adaptés aux caractéristiques individuelles de chaque bénéficiaire afin d'adapter les contenus et modalités de formation pour permettre une meilleure acquisition des compétences. Pour y parvenir, l'individualisation peut prendre différentes formes et mobiliser différents moyens (contenus, durée des modules, ressources, modalités, alternance...)

L'individualisation des apprentissages pose donc l'enjeu de sortir de la logique de groupe pour permettre, sur des temps précis, de mieux s'adapter au profil et au rythme de chaque bénéficiaire. Le groupe reste un format adapté et indispensable pour des apprentissages qui nécessitent une dimension collective ou pour favoriser l'acquisition de compétences transversales et comportementales.



Les leviers d'individualisation du parcours de formation : le positionnement pédagogique, la formation à distance, l'autoformation, la mise à disposition de ressources et d'un espace ressources au sein de l'OF, dispositif à entrée et sortie permanente.

Conditions de mise en œuvre et de réussite : anticiper les coûts liés à l'individualisation, nouer des partenariats avec des structures qui disposent d'une expertise (ex : compétences de base), penser une organisation qui permet de mutualiser certains enseignements et d'optimiser les coûts (ex : modules communs à plusieurs formations), un accompagnement pédagogique en continu

**L'individualisation constitue donc un levier d'engagement et in fine un levier d'employabilité.**

#### **4.3 L'évaluation, la capitalisation et l'attestation des compétences**

L'organisme de formation doit favoriser la reconnaissance des compétences acquises préalablement au moment du positionnement, ainsi qu'évaluer et attester les compétences

développées par le stagiaire en cours d'action pour favoriser les suites de parcours de formation (allégement, obtention des certifications par capitalisation, VAE).

L'évaluation des compétences nécessite d'être réalisée en continu avec le bénéficiaire. Un processus « d'évaluation réflexif » doit être mis en œuvre, permettant au bénéficiaire de prendre conscience des compétences acquises et du chemin restant à parcourir.

En ce sens, « 3 temps forts » jalonnent la formation :

1. **Le positionnement au début de la formation** suivi d'une co-validation du parcours prescrit au travers d'un entretien ;
2. **Le bilan à mi-parcours articulé autour d'une auto-évaluation** puis d'un temps de mise en perspective entre le bénéficiaire et son référent de parcours ;
3. **Le bilan final articulé autour d'une auto-évaluation** puis d'un temps de mise en perspective pour le bénéficiaire : attestation de compétences et du plan d'actions individuel pour la suite de son parcours.



**L'établissement final d'une attestation de compétences est obligatoire.**

## **5 Les attendus relatifs à l'accompagnement et à la sécurisation des parcours**

### **5.1 L'accompagnement en formation**

La formation professionnelle contribue au développement de l'autonomie des personnes et au développement de leur capacité à choisir leur avenir professionnel. Les organismes de formation conseillent, facilitent la valorisation de l'expérience de chacun, et accompagnent la réalisation de parcours de développement de compétences et d'insertion durable choisie.

Depuis plusieurs années, les profils des demandeurs d'emploi évoluent et nécessitent la prise en compte de difficultés plurielles (logement, mobilité, précarité financière, problèmes de santé, garde d'enfants, freins liés à la situation de handicap...). Aujourd'hui, de nombreux acteurs contribuent à l'accompagnement de ces publics (CEP, OF, OPCO, conseils départementaux, acteurs du champ social...). Néanmoins, cet accompagnement est insuffisamment mis en œuvre dans une logique de continuum, continuum qui vise à mettre en cohérence l'orientation en formation, le suivi d'une formation et l'accompagnement pendant et après la formation.

Accompagner les personnes les plus fragiles pendant et après leur formation, afin de prévenir les décrochages, d'anticiper la recherche d'emploi post-formation et de sécuriser l'insertion professionnelle, constitue donc une priorité.

Pour y parvenir, **la Région Centre- Val de Loire a choisi de renforcer l'accompagnement en formation** afin d'offrir à toutes les personnes admises en formation un accompagnement individualisé vers, pendant et après la formation. Levier essentiel au service de la prévention et de la sécurisation des parcours, **l'accompagnement en formation s'entend sur trois dimensions : pédagogique, sociale et professionnelle.**

## 5.2 Le référent de parcours : objectifs et attendus

Pour garantir le déploiement d'un accompagnement adapté aux besoins des publics qui entrent en formation dans le PRF, la Région attend que chaque organisme de formation, désigne un référent de parcours pour chaque bénéficiaire.



Dans le cas où l'équipe pédagogique n'est constituée que d'un seul intervenant, le référent de parcours peut être le formateur, notamment dans le cas de formations organisées en délocalisation.

Le référent de parcours fait partie intégrante de l'équipe pédagogique. Il se situe à l'interface du stagiaire, de l'équipe pédagogique et administrative de l'OF et des orienteurs. Il est garant de l'articulation et de la communication entre les différentes parties prenantes au bénéfice du stagiaire et de son accompagnement. La relation de confiance, qui s'instaure entre le référent de parcours et le bénéficiaire, est essentielle notamment dans le processus d'autonomisation de ce dernier.

Pour mener à bien l'accompagnement :

- Le référent de parcours doit connaître l'offre de services des partenaires locaux sur le territoire d'intervention, et maintenir des liens étroits avec ces structures pour faciliter la prise en charge rapide du stagiaire, notamment pour les suites de parcours ;
- Les temps d'accompagnement doivent être intégrés au parcours de formation (temps individuels, temps collectifs...). La fréquence et la durée des temps d'accompagnement doivent être adaptées aux besoins du bénéficiaire et à la durée de la formation.

Le référent de parcours est attendu sur les 3 dimensions de l'accompagnement (pédagogique, sociale et professionnelle).

Accompagnement à dimension pédagogique	Accompagnement à dimension sociale	Accompagnement à dimension Professionnelle
<b>Le référent de parcours est garant de/du</b>		
<ul style="list-style-type: none"><li>→ L'individualisation du parcours tout au long de la formation</li><li>→ La capitalisation et la reconnaissance des compétences acquises en formation</li><li>→ L'engagement et la motivation du bénéficiaire à toutes les étapes du parcours de formation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ L'adaptation du parcours d'accompagnement aux besoins évolutifs du bénéficiaire</li><li>→ Le lien entre tous les acteurs du parcours du bénéficiaire pour limiter les effets de rupture</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Le développement de l'autonomie du bénéficiaire pour sécuriser sa capacité à engager seul des démarches et in fine sécuriser son insertion professionnelle</li><li>→ La formalisation d'un plan d'actions individualisé pour anticiper et sécuriser la recherche d'emploi post-formation</li></ul>

## 5.3 Focus sur l'accompagnement des stagiaires dans leur suite de parcours (post-formation)

**Pour favoriser l'accès à l'emploi, il est attendu des organismes de formation qu'ils mobilisent les acteurs de l'emploi (entreprises, agences d'intérim, France Travail, ...) aux étapes clés de l'action de formation afin de préparer la sortie vers l'emploi,**

notamment en proposant aux stagiaires des actions spécifiques favorisant la mise en relation avec les entreprises (jobs dating...).

**Pour favoriser l'insertion en emploi pérenne**, les poursuites de parcours peuvent également se faire en formation sur l'offre de formation du Programme Régional de Formation (dans une limite raisonnable), qu'elles soient immédiates ou fassent l'objet de parcours itératifs. Les poursuites de parcours de formation des demandeurs d'emploi peuvent également se réaliser sur l'offre de formation déployée en complémentarité de celle de la Région par France Travail ou par les OPCO. Les différentes offres peuvent être articulées ou combinées par les attributaires dans une logique inclusive de parcours et pour répondre à un besoin territorial identifié.

L'accompagnement des stagiaires dans les suites de parcours constitue une priorité et doit faire l'objets d'actions concrètes lors de la formation.

#### L'organisme de formation doit notamment :

Préparer la sortie de formation	Faciliter la mise en relation avec les acteurs de l'emploi et de la formation
→ S'assurer que le bénéficiaire a mis à jour son profil de compétences sur les outils France Travail et sur les plateformes de mise en relation avec d'éventuels employeurs.	→ Faciliter l'accès aux suites de parcours de formation, en entretenant un lien étroit avec les autres prestataires sur le territoire, et notamment pour les personnes en situation de handicap.

#### **Le livrable de l'accompagnement**

Le plan d'actions est un élément essentiel du parcours d'accompagnement. Il permet au bénéficiaire, accompagné par le référent de parcours, de capitaliser les acquis, de formaliser le(s) projets(s) professionnel(s) et les étapes pour y parvenir, et ainsi d'anticiper la sortie de formation vers l'emploi ou vers une suite de parcours de formation si cela s'avère nécessaire pour sécuriser l'insertion dans l'emploi. Le plan d'actions constitue un guide pour le bénéficiaire, il est attendu que les étapes soient inscrites et que ces étapes soient planifiées dans le temps, et ceci pour maintenir la dynamique et donner de la visibilité sur le chemin restant à parcourir.

L'organisme de formation, et particulièrement le référent de parcours, doit accompagner le bénéficiaire dans la formalisation de son plan d'actions individualisé. Ce plan d'action est réalisé pour sécuriser la sortie de formation. Il pourra être demandé par les services régionaux au moment du bilan ou à l'issue de l'action.

#### **Le plan d'actions est un livrable obligatoire**

#### **5.4 Focus sur l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap**

La Région et l'Agefiph **renforcent leur partenariat** pour rendre **le Programme Régional de Formation toujours plus accessible et inclusif**.

**L'Agefiph met à disposition des organismes de formation** l'appui de la **Ressource Handicap Formation** (présentation en annexe E). La Région **encourage fortement** les organismes de formation à **s'engager dans une démarche de progrès pour l'accessibilité des formations** en s'inscrivant sur la plateforme <https://cvl.rhf->

[accessibilite.fr](http://accessibilite.fr). Pour les organismes de formation, l'objectif est de mieux répondre aux besoins des apprenants accueillis, aux obligations réglementaires, aux exigences du référentiel national Qualité.

#### 5.4.1 Les obligations

L'organisme de formation met en place une **fonction de référent handicap**. Il fournit au référent handicap **tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions** (formation, documentation, temps de travail dédié, etc.). Il lui permet participer aux actions de sensibilisation et de professionnalisation proposées par l'Agefiph.

Ses principales fonctions sont les suivantes :

- Accueillir et informer la personne en situation de handicap ;
- Prendre en compte la diversité des handicaps ;
- Adapter les parcours de formation et la pédagogie mise en œuvre en lien avec l'équipe pédagogique ;
- S'assurer des conditions d'accueil des personnes en situation de handicap ;
- Anticiper les éventuels besoins de compensation du handicap en formation et en emploi (cf. annexe E) ;
- Anticiper et sécuriser l'aménagement des épreuves d'examen autant que nécessaire pour les personnes en situation de handicap ;
- Mobiliser les interlocuteurs internes et externes adaptés pour accompagner la personne en situation de handicap. A ce titre, **le service de la ressource handicap formation de l'Agefiph peut être sollicité** afin d'examiner les possibilités de mise en place de compensations nécessaires pour le stagiaire ;
- Rechercher des solutions d'insertion professionnelle adaptées en lien avec le référent de parcours.

Pour faciliter le repérage du référent handicap, l'organisme de formation **veille à informer les stagiaires sur cette fonction d'appui dès la phase de recrutement** des candidats lors des informations collectives notamment.

Le référent handicap de l'organisme de formation **s'engage à se faire connaître par mail auprès de l'équipe RHF de l'Agefiph** ([rhf-centre@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-centre@agefiph.asso.fr)) et **à participer à une réunion de présentation dans les 18 premiers mois du marché. L'organisme doit également en informer les services de la Région.**

#### 5.4.2 Le suivi et l'animation

**La Région et l'Agefiph renforcent le suivi et l'animation des organismes de formation** sur les thématiques liées à l'accueil des stagiaires en situation de handicap et notamment :

- Le suivi de la participation du référent handicap et des équipes pédagogiques aux actions de professionnalisation de l'Agefiph ;
- Le suivi des entrées en formation des personnes en situation de handicap.

Le suivi du plan d'action annuel de la démarche de progrès peut également constituer un élément de suivi dès lors que l'organisme de formation s'est engagé et accepte de le communiquer.

## 6 L'évaluation, la qualité et l'amélioration des actions

### 6.1 Les attendus en matière de responsabilité sociale et environnementale - RSE

La Région Centre-Val de Loire a engagé depuis une décennie une démarche volontariste visant à rendre ses achats publics plus responsables, durables et équitables. Les achats publics y sont considérés comme une politique à part entière et constituent un réel levier d'action, sur lequel la Région s'appuie pour la mise en œuvre de ses politiques.



La Région Centre-Val de Loire a adopté en décembre 2022 son 2nd Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables 2023-2027 qui s'appuie sur le déploiement des politiques publiques impulsées par les élus.

Les 3 axes principaux du SPASER 2 sont :

- **L'emploi** : intégration des transitions écologiques, de la dimension sociale et solidaire, de l'égalité femmes-hommes dans les nouvelles approches du Programme Régional de Formation ;
- **La transition écologique et énergétique** ;
- **Le transport décarboné.**

Dans ce cadre, **la Région incite vivement les organismes de formation à s'inscrire dans une stratégie responsabilité sociale des entreprises (RSE)**. En effet, mettre en place une démarche RSE s'inscrit dans une stratégie gagnante pour l'organisme de formation : réponse aux enjeux environnementaux impactant directement leur activité (évolution des secteurs et des compétences internes, nécessaires sobriété dans l'usage des ressources) ; réponse aux enjeux sociétaux (favoriser la diversité et lutte contre les discriminations par exemple) ; vecteur d'engagement et de fidélisation des collaborateurs ; réponse aux attentes des parties prenantes.

La Région souhaite amener les organismes de formation à réfléchir et conscientiser leurs impacts environnementaux et sociaux dans le cadre de leurs activités, et identifier leurs zones de progrès.

**Aussi, l'organisme de formation s'engage à :**

- Transmettre à la Région le nom d'un **interlocuteur sur le sujet de la RSE** ;

- **Participer à 5 jours maximum** par an aux journées de sensibilisation/formation en présentiel et à distance organisés par la Région sur l'accompagnement RSE ;
- Répondre à toute sollicitation de sondage/enquêtes de la Région sur le sujet de la RSE et **être en mesure d'identifier auprès de la Région les actions qu'il va mettre en place en matière de RSE pendant la durée du marché.**

## 6.2 Qualiopi : la certification qualité des organismes de formation

La Région s'inscrit dans une démarche de qualité et d'amélioration continue afin de s'assurer de la qualité et de la pertinence des dispositifs qu'elle déploie au bénéfice des demandeurs d'emploi, et de formuler de nouvelles préconisations dans les programmes de formation.

La loi du 5 septembre 2018 *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* a modifié le paysage en matière de qualité. Elle a introduit une **obligation de certification qualité** par un organisme tiers, sur la base d'un référentiel national unique organisé autour de 7 critères.

La certification qualité « Qualiopi » est une attestation délivrée par une tierce partie (organisme certificateur accrédité ou en cours d'accréditation par le Cofrac ou instance de labellisation reconnue par France Compétences) relative aux processus mis en œuvre par les organismes de formation, prestataires d'actions concourant au développement des compétences, visés à l'article L. 6351-1 du code du travail. Elle permet d'établir la conformité des processus au référentiel national qualité mentionnée à l'article L. 6316-3 du code du travail.

**Ainsi, s'ils veulent pouvoir bénéficier de fonds publics ou mutualisés les organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences doivent être certifiés « Qualiopi » et se conformer au cadre réglementaire en vigueur et au guide de lecture Qualiopi<sup>16</sup>.**



Le titulaire d'un accord-cadre du Programme Régional de formation ainsi que ses sous-traitants, s'engagent à :

- En cas de **non-conformité relevée qui impactent les actions du PRF, informer** au plus tôt et régulièrement la Région **des mesures correctrices déployées** ;
- Si un motif de **non-conformité majeur** est relevé au cours d'un audit, **la Région se réserve le droit d'annuler ou de suspendre une action de formation** dans l'attente de la décision de l'organisme certificateur.
- En cas de **suspension ou de retrait du référencement, la Région met en attente ou annule une session programmée**, peut interrompre une session en cours, et se réserve le droit de résilier le marché.

Les titulaires doivent se conformer aux exigences des critères du référentiel Qualiopi et prendre en compte les évolutions réglementaires du référentiel Qualiopi.

Par ailleurs, et parallèlement à la certification, la Région se réserve le droit de réaliser une évaluation de la conformité des actions de formation à ses marchés.

<sup>16</sup> Lien vers le portail du ministère du travail, de l'insertion et du plein emploi : [https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_de\\_lecture\\_qualiopi\\_v9\\_du\\_8\\_janvier\\_2024-2.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/guide_de_lecture_qualiopi_v9_du_8_janvier_2024-2.pdf)

## 6.3 L'évaluation du Programme Régional de Formation

### Evaluation des actions de formation

L'évaluation des actions de formation mises en œuvre dans le cadre du Programme Régional de Formation est centrale pour la Région.

Les actions de formation financées font donc l'objet d'une évaluation quantitative et qualitative de la part de la Région afin de procéder, le cas échéant, à la nécessaire adaptation et évolution de l'offre de formation aux besoins des entreprises, des demandeurs d'emploi et des territoires.

L'évaluation des actions de formation peut être conduite par les services de la Région ou par un prestataire extérieur mandaté par la Région. Dans le cadre des co-financements (Etat, FSE, ...), des évaluations complémentaires peuvent être déployées à la demande des co-financeurs.

Les évaluations conduites sur le précédent PRF ont notamment permis de mesurer :

- Le **taux de certification totale ou partielle** ;
- Le taux d'attestation de compétences ;
- Le **taux d'accès à la formation par typologie de public** (BRSA, PSH, niveau de certification, ...) ;
- Les **poursuites de parcours de formation** ;
- **L'insertion professionnelle en fin de formation et à 6 mois**.
- La **satisfaction des stagiaires** sur le contenu de la formation et son adéquation à la réalité des métiers visés, les compétences pédagogiques et professionnelles des formateurs, l'organisation de la formation, les conditions d'apprentissages, l'accompagnement à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle ;
- Les **modalités effectives d'organisation des formations** et leurs effets sur les effectifs formés et la durée du parcours moyen...
- Les **modalités de mobilisation des publics** et leurs effets sur les entrées en formation

Cette liste d'indicateurs n'est pas exhaustive.

### Enquête de satisfaction

Il appartient aux organismes de formation de mesurer la satisfaction des personnes formées, conformément aux obligations posées dans le référentiel Qualiopi. La Région, financeur de formation, n'impose plus son modèle d'enquête de satisfaction. Néanmoins, dans le cadre de la relation contractuelle avec chacun des organismes de formation attributaire d'un marché du Programme Régional de Formation, la synthèse des enquêtes de satisfaction par action de formation PRF peut être demandée par la Région, et notamment les indicateurs de satisfactions relatifs à/aux : la satisfaction globale, les conditions d'accueil et matérielles, l'adaptation de la formation aux besoins des stagiaires, l'accompagnement des stagiaires pour trouver un emploi et/ou poursuivre son parcours de formation.

Le cas échéant, l'organisme de formation sera tenu de fournir les éléments dans les délais définis par la Région.

## Bilan qualitatif de fin de formation

La Région demande aux organismes de formation, de réaliser des bilans qualitatifs qui tiennent compte des appréciations des stagiaires. Ces bilans s'inscrivent dans la démarche d'amélioration continue des organismes de formation. A ce titre, le prestataire devra se conformer aux conditions d'exécution des prestations définies au CCAAC. Le bilan qualitatif est une pièce obligatoire à fournir au moment de la demande de solde.

### **6.4 L'accompagnement des organismes de formation pour une amélioration continue**

#### La démarche Trans'Formation

La Région Centre-Val de Loire est attachée à accompagner la transformation des parcours de formation, des pratiques de formation, et plus largement les organismes de formation afin d'améliorer en continu la réponse aux besoins de compétences des publics, des employeurs et des territoires.

En octobre 2021, face à une accélération des évolutions de l'environnement de la formation professionnelle, [la Région Centre-Val de Loire a choisi de renforcer son accompagnement et de déployer une nouvelle démarche d'accompagnement et de professionnalisation « Trans'Formation Centre-Val de Loire : accélérateur de compétences<sup>17</sup>»](#). Destinée prioritairement aux organismes de formation dans toute leur diversité (OF, CFA, IFSI/IFAS). Elle s'adresse aussi, sur certaines thématiques, aux acteurs de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi.

Trans'Formation vise deux objectifs

- Sécuriser et enrichir l'appareil de formation régional pour faire face aux nouveaux besoins et aux futures évolutions ;
- Accélérer et soutenir l'adaptation de l'offre de formation avec un enjeu fort autour de la digitalisation.

Pour y parvenir, la démarche Trans'Formation a été conçue autour de 3 dispositifs avec l'enjeu de répondre aux besoins et à la singularité de chaque OF :

- [Le parcours d'accompagnement stratégique « PAS »](#)
- [Les actions collectives en inter-OF](#) centrées sur des sujets « cœur de métier » tels que l'ingénierie de formation, l'accompagnement des publics, la mobilisation des publics, la stratégie d'alliance et les partenariats, la transition écologique ou encore l'évaluation des compétences ;
- [Le programme Trans'Fo : spécialement dédié aux dirigeants d'OF](#), il constitue un espace d'échange, d'inspiration et de coopération sur des sujets et problématiques partagées.

---

<sup>17</sup> Lien vers le portail de Trans'Formation :

<http://www.etoile.regioncentre.fr/GIP/site/etoilepro/accueil/etoilepro/formationmetiers/transformation>

**Trans'Formation offre l'opportunité aux organismes de formation : d'échanger entre pairs, de mieux comprendre les enjeux et attendus portés par la Région Centre-Val de Loire, et de professionnaliser leurs équipes.**

[Les attendus pour les OF attributaire d'un marché du PRF 2025-2028](#)

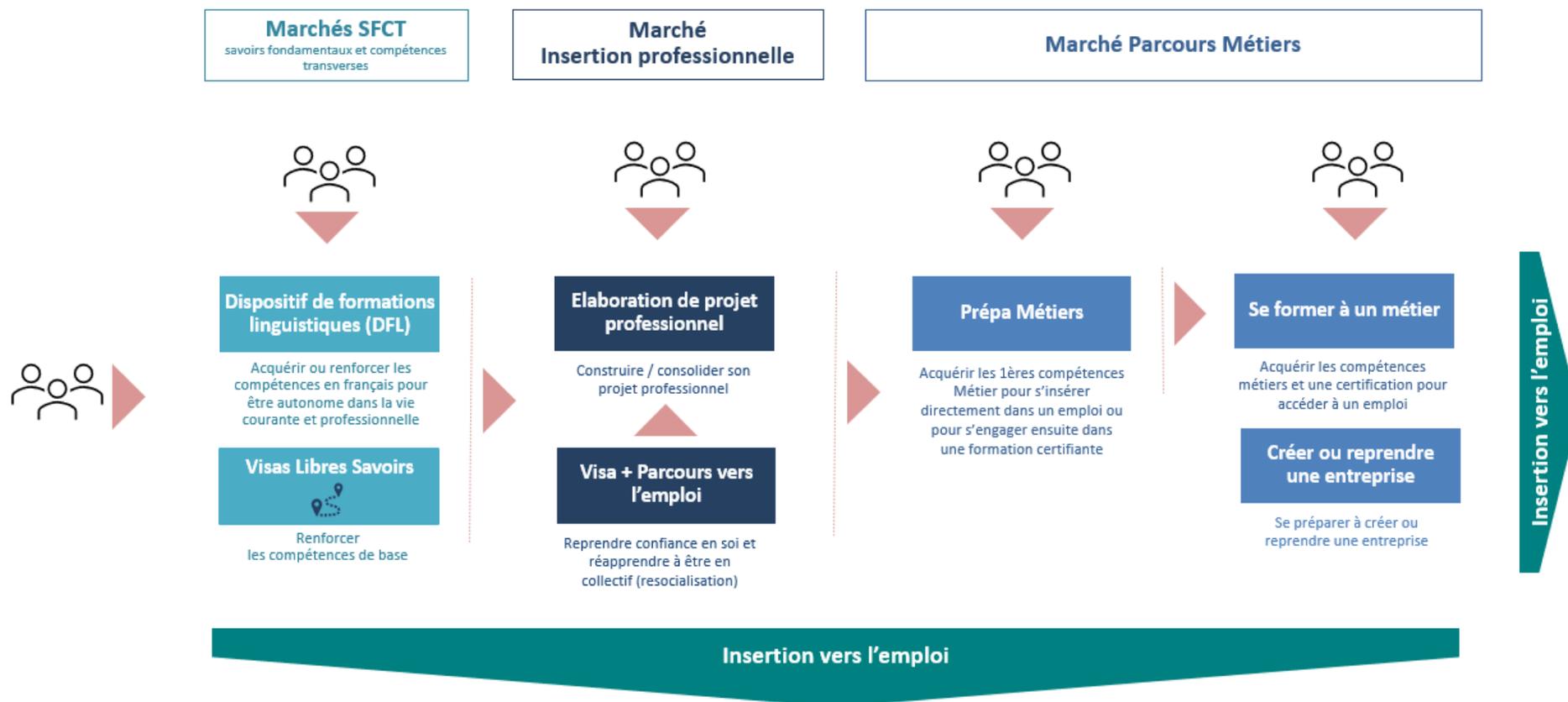
Chaque organisme de formation attributaire d'un marché du Programme Régional de Formation 2025-2028 est invité à :

- Participer aux actions conduites dans le cadre de Trans'Formation
- Participer à des conférences ou actions de professionnalisation mises en place par ses partenaires (GIP Alfa Centre, Agefiph, URCRIA...) :  
*Ex : Accompagner l'accès aux formations de droit commun des DETH en mobilisant la Ressource Handicap Formation, les droits des étrangers primo-arrivants, repérer les personnes en situation d'illettrisme, ...*
- Se mobiliser pour tout autre projet collaboratif qui serait proposé par la Région :  
*Ex : Projet sur la reconnaissance partagée des compétences ...*

Par ailleurs, **chaque organisme de formation**, attributaire d'un marché du Programme Régional de Formation 2025 - 2028, **s'engage à prendre part aux séquences d'information sur le Programme Régional de Formation ou les outils déployés par la Région.**

## 7 Les annexes

### 7.1 Annexe A – schéma du PRF



Légende



L'entrée est possible sur chacun des dispositifs, les parcours peuvent ainsi être individualisés aux besoins de chaque personne.



Les dispositifs de formation du PRF sont conçus pour favoriser la logique de parcours.



En fonction des besoins, les visas Libres savoirs peuvent être mobilisés en amont ou en aval de chaque dispositif de formation du PRF.



**Marché PPSMJ**

en appui sur l'architecture du PRF en milieu ouvert

## 7.2 Annexe B – Fiches descriptives des 3 Visas

- Le Visa Savoir communiquer et calculer doit pouvoir correspondre aux domaines 1 et 2 de CléA
- Le Visa Savoirs Numériques doit pouvoir correspondre au domaine 3 de CléA, au CléA Numérique ou à la certification PIX
- Le Visa Savoirs Professionnel et Citoyen doit pouvoir correspondre à tout ou partie des domaines 4, 5, 6 et 7 de CléA

### VISA SAVOIR COMMUNIQUER ET CALCULER

Mise en correspondance avec les domaines 1 et 2 CléA



#### Finalités

Le Visa Savoir Communiquer et Calculer porte sur les savoirs et compétences qui permettent à tout citoyen d'évoluer de façon autonome dans les situations les plus diverses et les plus courantes de la vie économique, sociale et professionnelle. Il intègre de ce fait les compétences fonctionnelles dans la vie courante et la réappropriation des savoirs et compétences de base (remises à niveau...).

Son contenu peut s'adapter à tous les niveaux de besoins de maîtrise de la langue française (y compris les degrés 1 et 2 issus des définitions de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme -ANLCI- au titre de la lutte contre l'illettrisme), des notions de base dans le champ des mathématiques et de la culture technologique. Il doit contribuer au développement de l'autonomie individuelle dans des situations simples de la vie professionnelle, favoriser la capacité à remédier aux difficultés et à être dans l'initiative pour être acteur de son parcours.

Ce Visa peut couvrir des réponses de formation qui intègrent dans le développement des modalités de formation la prise en charge des besoins spécifiques en lien avec un handicap (par exemple : le langage des signes, etc.).



#### Durée moyenne

- La durée moyenne du Visa est de 80 heures

#### Domaine CléA

#### DOMAINE 1 (CléA) - COMMUNIQUER EN FRANÇAIS

##### Sous-domaine (1- 1 - CléA) - Ecouter et comprendre

- Porter attention aux propos tenus.
- Savoir poser une question pour comprendre.
- Développer les capacités de compréhension (compréhension de consignes, d'analyse), d'expression et de communication écrite.

##### Sous-domaine (1- 2 - CléA) - S'exprimer à l'oral

- Exprimer un propos en utilisant le lexique professionnel approprié
- Répondre à une question à partir d'un exposé (oral ou écrit) simple
- Argumenter son point de vue et débattre de manière constructive
- Débattre de manière constructive

##### Sous-domaine (1- 3 - CléA) - Lire et comprendre

- Lire et comprendre un document à usage professionnel (lettres, consignes, notices, ...)
- Identifier la nature et la fonction d'un document
- Vérifier la conformité des informations d'un document par comparaison avec le document original
- Utiliser les informations d'un tableau à double entrée

##### Sous-domaine (1- 4 - CléA) - Ecrire

- Produire un message en respectant la construction d'une phrase simple
- Rendre compte par écrit conformément à l'objectif visé (renseigner un formulaire administratif)
- Rédiger un compte-rendu d'activité journalière)
- Lister par écrit des anomalies dans un document professionnel
- Récupérer l'essentiel d'un message en prise de notes
- Écrire un message en utilisant le vocabulaire professionnel
- Décrire par écrit une situation professionnelle, un objet, un problème

##### Sous-domaine (1- 5 - CléA) - Décrire - Formuler

- Transmettre une information, une consigne avec le vocabulaire approprié
- Décrire par oral une situation professionnelle, un objet, un problème



#### Compétences visées

**Sous-domaine (2-1 CléA) - Se repérer dans l'univers des nombres**

- Réaliser les 4 opérations à la main ou avec une calculette
- Compter, dénombrer
- Comparer, classer, sérier
- Évaluer un ordre de grandeur
- Utiliser les techniques élémentaires du calcul mental
- Contrôler la cohérence des résultats obtenus
- Réaliser un calcul proportionnel simple

**Sous-domaine (2-2 CléA) - Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs opérations**

- Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs des 4 opérations
- Comprendre et utiliser les pourcentages

**Sous-domaine (2-3 CléA) - Lire et calculer les unités de mesures, de temps et des quantités**

- Utiliser les unités de temps
- Lire et comprendre un planning de travail
- Renseigner correctement les horaires
- Utiliser les unités de mesures ainsi que les instruments de mesure
- Utiliser et comprendre des tableaux, des diagrammes, des graphiques
- Identifier les erreurs
- Effectuer des calculs simples de périmètres et surfaces (carré, rectangle, triangle, cercle), et volumes (cube, parallélépipède rectangle, cylindre, sphère)

**Sous-domaine (2-4 CléA) - Se repérer dans l'espace**

- Lire un plan, une carte, un schéma, et en extraire des informations utiles.

**Sous-domaine (2-5 CléA) - Restituer oralement un raisonnement mathématique**

- Reformuler un calcul exposé par quelqu'un d'autre
- Transmettre ses calculs ou les calculs à effectuer
- Employer un langage mathématique de base



**Compétences  
visées**

## VISA SAVOIRS NUMERIQUES

(Fondamentaux des usages de l'informatique dans la vie courante et professionnelle)

Mise en correspondance avec les domaines 3 CléA

Le visa Savoirs Numériques s'appuie sur un socle de connaissances et de compétences numériques qu'il est utile à une personne de maîtriser afin de pouvoir vivre et travailler dans la société numérique. Ce visa couvre tous les usages et pratiques du numérique essentiels et nécessaires dans une démarche d'insertion professionnelle. Ainsi, le Visa Savoirs Numériques doit pouvoir s'adresser aux personnes en situation d'illectronisme qui ont besoin d'être accompagnées pour leurs premiers pas numériques comme aux personnes qui ont besoin de progresser dans la maîtrise des outils numériques professionnels.

Le Visa Savoirs numériques pourra permettre l'accompagnement des stagiaires dans la création de leur identité numérique qui en auraient besoin.

L'utilisation des techniques usuelles de l'information et de la communication numérique s'appuie sur le domaine 3 du référentiel CléA.

En complément, les connaissances et les compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail sont décrites par le référentiel CLEA Numérique et peuvent être travaillées et attestées au sein du visa savoirs numériques notamment en mobilisant les ressources du dispositif PIX.

A ce titre il peut viser plusieurs compétences dont les 4 compétences prévues par le référentiel CléA Numérique :

- S'approprier les premiers usages de l'informatique et du numérique y compris pour les personnes en situation d'illectronisme (usages des outils administratifs et de gestion des actes de la vie courante : démarche sur internet, actualisation de compte DE, .....)
- Identifier son environnement et utiliser les outils associés\* ;
- Acquérir et exploiter de l'information dans un environnement professionnel numérisé \*;
- Interagir en mode collaboratif\* ;
- Appliquer les règles et bonnes pratiques de la sécurité numérique\*
- Cibler une initiation à des logiciels métiers, notamment à la prise en main de logiciels de comptabilité...

Le Visa Savoirs Numériques peut :

- Contribuer à une certification CléA sur le domaine 3 CléA
- Participer à la certification au CléA numérique et à la certification PIX

- La durée moyenne du Visa est de 40 heures



### Finalités



### Durée moyenne

### Domaine CléA

### DOMAINE 3 (CléA) - UTILISER LES TECHNIQUES USUELLES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION NUMERIQUE



#### Compétences visées

#### **Sous-domaine (3- 1 - CléA) - Connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur**

- Repérer et nommer dans son environnement de travail les différents éléments liés à l'informatique : machines numériques, systèmes d'alarme ordinateurs...
- Mettre un ordinateur en marche, utiliser un clavier, une souris
- Accéder aux fonctions de base : traitement de texte, messagerie électronique, navigation internet

#### **Sous-domaine (3- 2 - CléA) - Saisir et mettre en forme du texte - Gérer des documents**

- Comprendre la structure du document
- Saisir et modifier un texte simple
- Créer, enregistrer, déplacer des fichiers simples
- Renseigner un formulaire numérique
- Savoir imprimer un document

#### **Sous-domaine (3- 3 - CléA) - Se repérer dans l'environnement internet et effectuer une recherche sur le web**

- Utiliser un navigateur pour accéder à Internet
- Se repérer dans une page web
- Utiliser un moteur de recherche
- Effectuer une requête
- Analyser la nature des sites proposés par le moteur de recherche
- Enregistrer les informations
- Savoir trouver des services en ligne
- Identifier les sites pratiques ou d'information liés à l'environnement professionnel

#### **Sous-domaine (3- 4 - CléA) - Utiliser la fonction de messagerie**

- Utiliser et gérer une messagerie et un fichier contacts sur un support numérique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Ouvrir et fermer un courriel ou un document attaché
- Créer, écrire un courriel et l'envoyer
- Ouvrir, insérer une pièce jointe

#### **Sous-domaine (Module hors CléA) – Développer sa citoyenneté numérique**

- Utiliser Internet en toute sécurité
- Vérifier l'information diffusée sur le web
- Effectuer des démarches administratives en ligne
- Comprendre le fonctionnement de l'identité numérique pour accéder aux services publics en ligne
- Maîtriser les enjeux de la e-réputation pour contrôler son image notamment sur les réseaux sociaux professionnels

#### **Sous-domaine (Module hors CléA) - Utiliser des logiciels professionnels**

Ce module s'adresse uniquement aux personnes ayant un projet professionnel nécessitant une remise à niveau préalable.

- Découverte d'outils spécifiques
- Comptabilité
- Programmation
- etc...

**Des articulations peuvent se faire entre les contenus du Visa Savoirs numériques et les référentiels CléA numérique et PIX<sup>18</sup> dans une démarche de certification éventuelle.**

<sup>18</sup> Les référentiels CléA numérique et PIX sont consultables aux URL suivantes : <https://www.certificat-clea.fr/clea-numerique/referentiel-clea-numerique/> et <https://pix.fr/competences/>

## VISA SAVOIRS PROFESSIONNEL ET CITOYEN

Mise en correspondance avec les domaines 4, 5, 6 et 7 de CléA



### Finalités

Nécessairement individualisé, le Visa Savoirs Professionnel et citoyen recouvre toutes les connaissances et compétences nécessaires aux personnes en besoin d'insertion professionnelle pour :

- Mieux s'approprier les exigences liées à son espace professionnel dans un processus d'inclusion durable (Savoir-faire et être dans un environnement de travail)
- Identifier les éléments de consolidation de son projet professionnel,
- Repérer les besoins de formation, remise à niveau et y remédier
- Identifier des besoins de qualification et consolider son orientation.....)

Le Visa Savoir Professionnel et Citoyen peut recouvrir également les actes de la vie sociale et professionnelle visant à

- Respecter un règlement sécurité, hygiène, environnement, une procédure qualité
- Préserver les ressources naturelles et limiter l'empreinte écologique (démarche de développement durable et principes de précaution)
- Améliorer la prise en compte préventive de sa santé en termes d'habitat (pollution sonore, éco construction...) et d'alimentation
- Favoriser le comportement et la consommation citoyens (commerce équitable, etc.)
- Assurer l'accès aux droits (y compris le droit à la formation)

Préparer aux gestes qui sauvent. Ce visa peut ouvrir vers des certifications PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou INRS SST (sauveteur secouriste au travail)



### Durée moyenne

- La durée moyenne du Visa est de **50 heures**

### Domaine CléA

#### DOMAINE 4 (CléA) - TRAVAILLER DANS LE CADRE DE REGLES DEFINIES D'UN TRAVAIL EN EQUIPE

##### Sous-domaine 4-1 (CléA) - Respecter les règles de vie collective

- Identifier et appliquer les règles (règlement intérieur, procédures...)
- Respecter les horaires, les rythmes de travail
- Mettre en pratique les principes de politesse et de respect des autres
- Avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'activité et au contexte professionnel

##### Sous-domaine 4-2 (CléA) - Travailler en équipe

- Comprendre les missions de chaque membre du groupe
- Réaliser des actions en prenant en compte leur impact sur l'équipe

##### Sous-domaine 4-3 (CléA) - Contribuer dans un groupe

- Prendre en considération les différents points de vue
- Apporter une contribution pour l'intérêt du groupe, dans le cadre de la mission à remplir
- S'impliquer dans des actions concrètes

##### Sous-domaine 4-4 (CléA) - Communiquer

- Comprendre le périmètre et la place des interlocuteurs dans l'univers professionnel (collègues, hiérarchiques, clients...)
- Communiquer en tenant compte des différents interlocuteurs



### Compétences visées

### Domaine CléA

#### DOMAINE 5 : TRAVAILLER EN AUTONOMIE ET REALISER UN OBJECTIF INDIVIDUEL



Compétences  
visées

### Sous-domaine (5-1 CLEA) Comprendre son environnement de travail

- Analyser des situations simples, des relations, son environnement de travail
- Solliciter une assistance
- Rechercher, traiter, transmettre des informations techniques simples

### Sous-domaine (5-2 CLEA) Réaliser des objectifs individuels dans le cadre d'une action simple ou d'un projet

- Mettre en œuvre une action : organiser et planifier l'action
- Identifier les principales étapes, les méthodes de travail, adaptées, à utiliser
- Identifier les principales priorités
- Identifier les contraintes et les difficultés
- Dresser oralement un bilan des résultats de l'actions

### Sous-domaine (5-3 CLEA) - Prendre des initiatives et être force de proposition

- Aller chercher des informations, consulter les ressources à disposition
- Faire face à un aléa courant :
  - o Identifier un problème simple (dysfonctionnement...)
  - o Mettre en place une solution adaptée à ses prérogatives

Domaine CléA

## DOMAINE 6 – APPRENDRE A APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE



Compétences  
visées

### Sous-domaine (6-1 CLEA) Accumuler de l'expérience et en tirer les leçons appropriées

- Identifier ses principaux atouts (connaissances, compétences, etc.) acquis de manière formelle et informelle et ses axes de progrès
- Comprendre la nécessité de son apprentissage
- Illustrer ses points forts par des réalisations positives
- Comprendre le contenu d'un CV pour savoir l'élaborer et le mettre à jour
- Formuler un projet professionnel réaliste

### Sous-domaine (6-2 CLEA) Entretenir sa curiosité et sa motivation dans le champ professionnel

- Repérer les sources d'information mobilisables au sein de son environnement.
- Se renseigner sur les activités et les besoins de compétences associés à son projet professionnel.

### Sous-domaine (6-3 CLEA) Optimiser les conditions d'apprentissage (de la théorie à la pratique professionnelle)

- Faire le lien entre objectifs de formation et objectifs professionnels
- Se donner des exigences de qualité en termes de compétences à acquérir ou de formation
- Se concentrer dans la durée et stimuler sa mémoire (connaissance de quelques moyens appropriés favorisant ces dispositions)
- A partir de ses objectifs d'apprentissage, identifier sa progression et ses acquisitions

Domaine CléA

## DOMAINE 7 – MAITRISER LES GESTES ET POSTURES, ET RESPECTER DES REGLES D'HYGIENE, DE SECURITE ET ENVIRONNEMENTALES ELEMENTAIRES

### Sous-domaine (7-1 CléA) - Respecter un règlement sécurité, hygiène, environnement, une procédure qualité

- Connaître et expliciter les consignes et pictogrammes de sécurité
- Appliquer un règlement, une procédure en matière d'hygiène, de sécurité, de qualité et d'environnement
- Appliquer les règles de sécurité dans toute intervention

### Sous-domaine (7-2 CléA) - Avoir les bons gestes et reflexes afin d'éviter les risques

- Maîtriser les automatismes gestuels du métier
- Adopter les gestes et postures adaptés aux différentes situations afin d'éviter les douleurs et ménager son corps
- Se protéger avec les équipements adéquats et selon les règles transmises
- Connaître et appliquer les règles de déplacement de charges
- Identifier un dysfonctionnement dans son périmètre d'activité ainsi que les risques associés s'il y a lieu
- Alerter les interlocuteurs concernés par les dysfonctionnements et les risques constatés

### Sous-domaine (7-3 CléA) - Connaître les principaux-gestes de premier secours

- Connaître les principaux reflexes de premiers secours (sécurisation du lieu de l'accident, appréciation de l'état de la/ les victime(s), appel des secours)
- Réagir de manière adaptée à une situation dangereuse
- Identifier le bon interlocuteur à alerter selon les situations les plus courantes

### Sous-domaine (7-4 CléA) - Contribuer à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergie



Compétences  
visées

- Appliquer les règles de gestion des déchets.
- Respecter les règles élémentaires de recyclage
- Faire un usage optimal des installations et des équipements en termes d'économie d'énergie
- Choisir et utiliser de manière adaptée les produits d'usage courant (papeterie, entretien...)
- Proposer des actions de nature à favoriser le développement durable

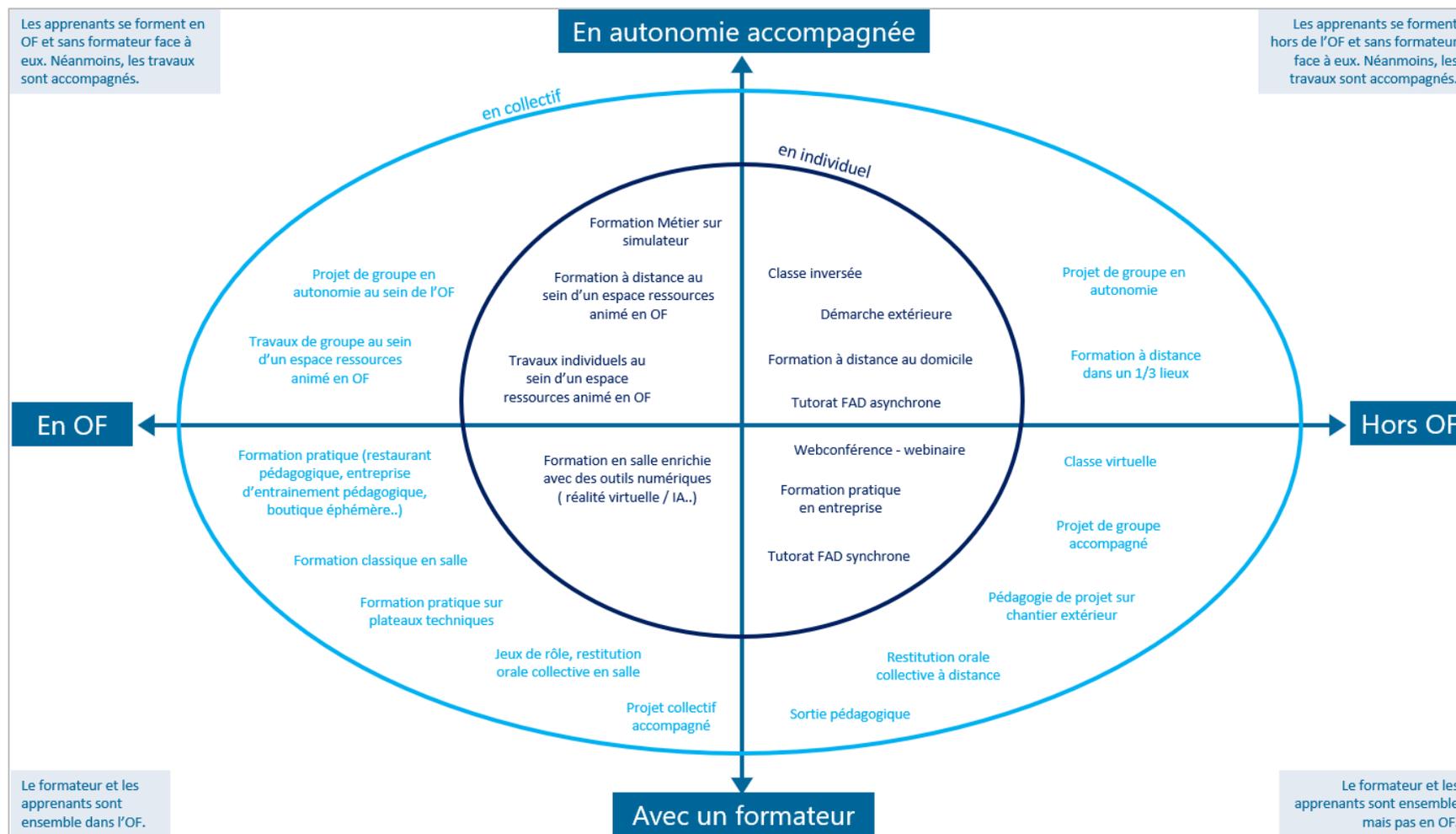
**Sous-domaine (module hors CléA) - Développer une attitude éco-responsable**

- Adopter une consommation responsable (respect de l'environnement...)
- Acquérir les gestes quotidiens conduisant à protéger les ressources naturelles (énergie, eau, air)

**Sous-domaine (module hors CléA) - Sensibiliser aux enjeux de la vie sociale et professionnelle et à l'exercice de la citoyenneté**

- Connaître le fonctionnement des institutions françaises et européennes
- Connaître les droits et devoirs des citoyens en France
- Développer une attitude responsable en lien avec les enjeux de la société civile

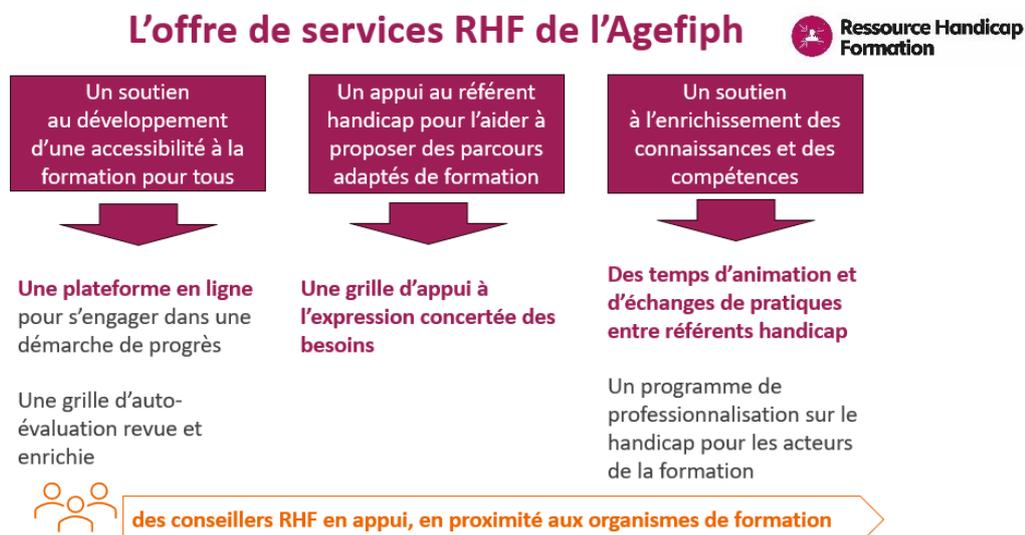
### 7.3 Annexe C – Cartographie « multimodalité »



Les modalités de formation sont ici proposées avec un classement qui distingue le fait d'être « en autonomie accompagnée » ou « avec un formateur », « en OF » ou « hors de l'OF », puis « en individuel » ou « en collectif ». Cette classification permet de visualiser une variété des modalités (sans être exhaustive), et par ce biais en fonction des enjeux (explicités au paragraphe 4.1.2) de faire des choix de modalités adaptées aux besoins des publics, des employeurs et des territoires.

## 7.4 Annexe D – Fiche ressources Handicap Formation

La **Ressource Handicap Formation (RHF)** est une offre de services de l'Agefiph à destination des organismes de formation (OF) et des centres de formation des apprentis (CFA). L'objectif est de **développer l'accès des personnes en situation de handicap dans les formations de droit commun inclusives** mais également **d'outiller et de former les OF/CFA pour sécuriser les parcours de formation**.



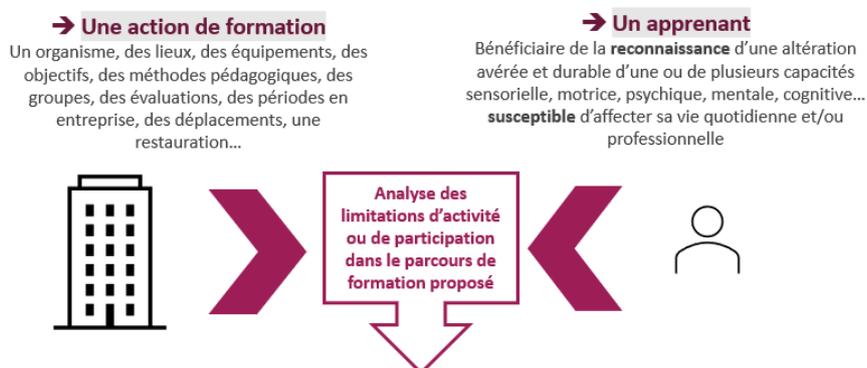
La **Ressource Handicap Formation permet aux organismes de formation de :**

- Connaître les obligations légales en termes d'inclusion et les solutions pour y répondre en cohérence avec leurs moyens ;
- Mieux repérer les situations de handicap et mettre en œuvre une politique adaptée afin de progresser vers une accessibilité généralisée
- Se professionnaliser pour proposer des parcours de formation accessibles
- Limiter le taux d'échec dans les parcours de formation ;
- S'inspirer des bonnes pratiques d'autres organismes et valoriser leurs actions.

Pour en savoir plus : <https://www.agefiph.fr/centre-val-de-loire>

Contact équipe RHF : [rhf-centre@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-centre@agefiph.asso.fr)

## Evaluer les besoins en compensation



L'évaluation de la situation de handicap en formation consiste à analyser les points de rencontres potentiellement empêchants, douloureux, difficiles, pour l'apprenant **mais aussi** pour les formateurs, le collectif...

**Elle se réalise de manière concertée et questionne nécessairement l'environnement de la formation et ses attendus**

## 7.5 Annexe E – liste des villes considérées en zone rurale (éligibles au doublement des forfaits « Visa Savoir Communiquer et Calculer » et « Visa Savoirs Numériques »)

18				
<b>AUBIGNY-SUR-NERE</b>				
Argent-sur-Sauldre	Concessault	La Chapelle-d'Angillon	Sainte-Gemme-en-Sancerrois	Thauvenay
Assigny	Couargues	Le Noyer	Sainte-Montaine	Thou
Bannay	Crézancy-en-Sancerre	Léré	Saint-Satur	Vailly-sur-Sauldre
Barlieu	Dampierre-en-Crot	Menetou-Râtel	Santranges	Veaugues
Belleville-sur-Loire	Ennordres	Ménétréol-sous-Sancerre	Savigny-en-Sancerre	Verdigny
Blancafort	Feux	Ménétréol-sur-Sauldre	Sens-Beaujeu	Villegenon
Boulleret	Gardefort	Mény-ès-Bois	Subligny	Vinon
Brinon-sur-Sauldre	Ivoy-le-Pré	Oizon	Sury-en-Vaux	
Bué	Jalognes	Presly	Sury-ès-Bois	
Clémont	Jars	Saint-Bouize	Sury-près-Léré	
<b>BOURGES</b>				
Achères	Azy	Chassy	Farges-en-Septaine	Herry
Allogny	Baugy	Chaumont	Flavigny	Humbligny
Allouis	Beffes	Chaumoux-Marcilly	Fussy	Ignol
Annoix	Bengy-sur-Craon	Civray	Garigny	Jouet-sur-l'Aubois
Apremont-sur-Allier	Berry-Bouy	Cornusse	Germigny-l'Exempt	Jussy-Champagne
Arçay	Blet	Cours-les-Barres	Givardon	Jussy-le-Chaudrier
Argenvières	Brécy	Couy	Groises	La Chapelle-Hugon
Aubinges	Charentonnay	Croisy	Gron	La Chapelle-Montlinard
Augy-sur-Aubois	Charly	Crosses	Grossouvre	La Chapelle-Saint-Ursin
Avord	Chârost	Cuffy	Henrichemont	La Chapelotte
La Guerche-sur-l'Aubois	Mareuil-sur-Arnon	Moulins-sur-Yèvre	Pigny	Saint-Ambroix
Lapan	Marmagne	Nérondes	Plaimpied-Givaudins	Saint-Caprais
Le Chautay	Marseilles-lès-Aubigny	Neuilly-en-Dun	Plou	Saint-Céols
Le Subdray	Menetou-Couture	Neuilly-en-Sancerre	Poisieux	Saint-Éloy-de-Gy
Les Aix-d'Angillon	Menetou-Salon	Neuvy-Deux-Clochers	Précy	Sainte-Solange
Levet	Montigny	Neuvy-le-Barrois	Primelles	Sainte-Thorette
Lissay-Lochy	Mornay-Berry	Nohant-en-Goût	Quantilly	Saint-Georges-sur-Moulon
Lugny-Bourbonnais	Mornay-sur-Allier	Osmoy	Rians	Saint-Germain-du-Puy
Lugny-Champagne	Morogues	Ourouer-les-Bourdellins	Sagonne	Saint-Hilaire-de-Gondilly
Lunery	Morthomiers	Parassy	Saint-Aignan-des-Noyers	Saint-Just
Saint-Léger-le-Petit	Sévry	Villeneuve-sur-Cher		
Saint-Martin-d'Auxigny	Soulangis	Villequiers		
Saint-Martin-des-Champs	Soye-en-Septaine	Vorly		
Saint-Michel-de-Volangis	Tendron	Vornay		
Saint-Palais	Torteron			
Sancergues	Trouy			
Sancoins	Vasselay			
Saugy	Vereaux			
Savigny-en-Septaine	Vignoux-sous-les-Aix			
Senneçay	Villabon			
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>				
Ainay-le-Vieil	Chalivoy-Milon	Corquoy	La Celette	Maisonnais
Arcomps	Chambon	Coust	La Celle	Marçais
Ardenais	Charenton-du-Cher	Crézançay-sur-Cher	La Celle-Condé	Meillant
Arpheilles	Châteaumeillant	Culan	La Grotte	Montlouis
Bannegon	Châteauneuf-sur-Cher	Drevant	La Perche	Morlac
Beddes	Chavannes	Dun-sur-Auron	Lantan	Nozières
Bessais-le-Fromental	Chezal-Benoît	Farges-Allichamps	Le Châtelet	Orcenais
Bouzais	Cogny	Faverdines	Le Pondy	Osmerly
Brûère-Allichamps	Colombiers	Ids-Saint-Roch	Lignières	Parnay
Bussy	Contres	Ineuil	Loye-sur-Arnon	Préveranges
Raymond	Saint-Loup-des-Chaumes	Sidiailles		
Reigny	Saint-Maur	Thaumiers		
Rezay	Saint-Pierre-les-Bois	Touchay		
Saint-Baudel	Saint-Pierre-les-Étieux	Uzay-le-Venon		
Saint-Christophe-le-Chaudry	Saint-Priest-la-Marche	Vallenay		
Saint-Denis-de-Palin	Saint-Saturnin	Venesmes		
Saint-Georges-de-Poisieux	Saint-Symphorien	Vernais		
Saint-Germain-des-Bois	Saint-Vitte	Verneuill		
Saint-Hilaire-en-Lignières	Saulzais-le-Potier	Vesdun		
Saint-Jeanvrin	Serruelles	Villecelin		

<b>VIERZON</b>				
Brinay	Massay	Saint-Laurent		
Cerbois	Méreau	Saint-Outrille		
Chéry	Méry-sur-Cher	Thénioux		
Dampierre-en-Graçay	Nançay	Vignoux-sur-Barangeon		
Foëcy	Neuvy-sur-Barangeon	Vouzeron		
Genouilly	Nohant-en-Graçay			
Graçay	Preuilly			
Lazenay	Quincy			
Limeux	Saint-Georges-sur-la-Prée			
Lury-sur-Arnon	Saint-Hilaire-de-Court			
<b>28</b>				
<b>CHARTRES</b>				
Allonnes	Beauvilliers	Cernay	Coltainville	Ermenonville-la-Petite
Amilly	Berchères-les-Pierres	Challet	Corancez	Fontaine-la-Guyon
Ardelu	Berchères-Saint-Germain	Champseru	Courville-sur-Eure	Fontenay-sur-Eure
Aunay-sous-Auneau	Béville-le-Comte	Charonville	Dammarié	Francourville
Auneau-Bleury-Saint-Symphorien	Billancelles	Chartainvilliers	Dangers	Fresnay-le-Comte
Bailleau-Armenonville	Blandainville	Châtenay	Denonville	Fresnay-le-Gilmert
Bailleau-le-Pin	Boisville-la-Saint-Père	Chauffours	écrosnes	Fresnay-l'Évêque
Bailleau-l'Évêque	Boncé	Chuisnes	éole-en-beauce	Friaize
Barmainville	Bouglainval	Cintray	épeautrolles	Frucé
Baudreville	Briconville	Clévilliers	Ermenonville-la-Grande	Gallardon
Garancières-en-Beauce	Janville-en-beauce	Levesville-la-Chenard	Mignières	Oinville-sous-Auneau
Gas	La Bourdinière-Saint-Loup	Louville-la-Chenard	Mittainvilliers-Vérigny	Ollé
Gellainville	La Chapelle-d'Aunainville	Luplanté	Moinsville-la-Jeuin	Orrouer
Gommerville	Landelles	Magny	Mondonville-Saint-Jean	Ouarville
Gouillons	Le Favril	Maisons	Morainville	Oysonville
Guilleville	Le Gué-de-Longroi	Marchéville	Moutiers	Poinville
Houville-la-Branche	Le Thieulin	Méréglise	Neuvy-en-Beauce	Poisvilliers
Houx	Les Châtelliers-Notre-Dame	Mérouville	Nogent-le-Phaye	Pontgouin
Illiers-Combray	Léthuin	Meslay-le-Grenet	Nogent-sur-Eure	Prasville
Intréville	Levainville	Mévoisins	Oinville-Saint-Liphard	Prunay-le-Gillon
Réclainville	Saint-Léger-des-Aubées	Theuville	Voise	
Roinville	Saint-Luperce	Thivars	Yermenonville	
Rouvray-Saint-Denis	Saint-Martin-de-Nigelles	Toury	Ymeray	
Saint-Arnoult-des-Bois	Saint-Piat	Trancrainville	Ymonville	
Saint-Aubin-des-Bois	Sainville	Umpeau		
Saint-Avit-les-Guespières	Sandarville	Vierville		
Saint-Denis-des-Puits	Santeuil	Vieuvicq		
Saint-Eman	Santilly	Villars		
Saint-Georges-sur-Eure	Soulaire	Villebon		
Saint-Germain-le-Gaillard	Sours	Villiers-le-Morhier		
<b>CHATEAUDUN</b>				
Alluyes	Conie-Molitard	Gohory	Moléans	Péronville
Baigneaux	Cormainville	Guillonville	Montboissier	Poupry
Bazoches-en-Dunois	Courbehaye	Jallans	Montharville	Pré-Saint-Évroult
Bazoches-les-Hautes	Dambron	La Bazoches-Gouet	Montigny-le-Chartif	Pré-Saint-Martin
Bonneval	Dampierre-sous-Brou	Le Gault-Saint-Denis	Moriers	Saint-Christophe
Bouville	Dancy	Logron	Mottereau	Saint-Maur-sur-le-Loir
Brou	Dangeau	Loigny-la-Bataille	Moulhard	Sancheville
Bullainville	Donnemain-Saint-Mamès	Lumeau	Neuvy-en-Dunois	Saumeray
Chapelle-Guillaume	Flacey	Marboué	Nottonville	Terminiers
Cloyes-les-Trois-Rivières	Fontenay-sur-Conie	Meslay-le-Vidame	Orgères-en-Beauce	Thiville
Tillay-le-Péneux				
Trizay-lès-Bonneval				
Unverre				
Varize				
Villampuy				
villemauray				
Villiers-Saint-Orien				
Vitray-en-Beauce				
Yèvres				

<b>DREUX</b>				
Abondant	Boutigny-Prouais	Croisilles	Garancières-en-Drouais	La Chaussée-d'Ivry
Allainville	Bréchamps	Crucey-Villages	Garnay	La Ferté-Vidame
Ardelles	Brezolles	Dampierre-sur-Avre	Germainville	La Framboisière
Aunay-sous-Crécy	Broué	Digny	Gilles	La Mancelière
Beauche	Bû	écluzelles	Goussainville	La Puisaye
Berchères-sur-Vesgre	Charpont	Escorpain	Guainville	La Saucelle
Bérou-la-Mulotière	Châtaincourt	Faverolles	Havelu	Lamblore
Boissy-en-Drouais	Châteauneuf-en-Thymerais	Favières	Jaudrais	Laons
Boissy-lès-Perche	Cherisy	Fessanvilliers-Mattanvilliers	La Chapelle-Forainvilliers	Le Boullay-les-Deux-Églises
Boncourt	Crécy-Couvé	Fontaine-les-Ribouts	La Chapelle-Fortin	Le Boullay-Mivoye
Le Boullay-Thierry	Marville-Moutiers-Brûlé	Puiseux	Saint-Lubin-de-la-Haye	Sorel-Moussel
Le Mesnil-Simon	Mézières-en-Drouais	Revercourt	Saint-Lucien	Thimert-Gâtelles
Le Mesnil-Thomas	Montigny-sur-Avre	Rohaire	Saint-Maixme-Hauterive	Tremblay-les-Villages
Les Châtelets	Montreuil	Rouvres	Saint-Ouen-Marchefroy	Tréon
Les Pinthières	Morvilliers	Rueil-la-Gadelière	Saint-Sauveur-Marville	Vert-en-Drouais
Les Ressuintes	Néron	Saint-Ange-et-Torçay	Saulnières	Villemeux-sur-Eure
Louvilliers-en-Drouais	Ormoy	Sainte-Gemme-Moronval	Senantes	
Louvilliers-lès-Perche	Querre	Saint-Jean-de-Rebervilliers	Senonches	
Maillebois	Oulins	Saint-Laurent-la-Gâtine	Serazereux	
Marchezais	Prudemanche	Saint-Lubin-de-Cravant	Serville	
<b>NOGENT LE ROTROU</b>				
arcisses	Chassant	Les Corvées-les-Yys	Saint-Bomer	Vichères
Argenvilliers	Combres	Les Étilleux	Saint-Éliph	
Authon-du-Perche	Coudray-au-Perche	Luigny	saintigny	
Beaumont-les-Autels	Fontaine-Simon	Manou	Saint-Jean-Pierre-Fixte	
Belhomert-Guéhouville	Frazé	Marolles-les-Buis	Saint-Maurice-Saint-Germain	
Béthonvilliers	Happonvilliers	Meaucé	Saint-Victor-de-Buthon	
Champrond-en-Gâtine	La Croix-du-Perche	Miermaigne	Souancé-au-Perche	
Champrond-en-Perchet	La Gaudaine	Montireau	Thiron-Gardais	
Chapelle-Royale	La Loupe	Montlandon	Trizay-Coutretot-Saint-Serge	
Charbonnières	Les Autels-Villevillon	Nonvilliers-Grandhoux	Vaupillon	
<b>36</b>				
<b>CHATEAUX</b>				
Ardentes	Bretagne	Coings	Heugnes	Luant
Argy	Brion	Cuzion	Jeu-les-Bois	Luçay-le-Mâle
Arpheuilles	Buzançais	Diors	Jeu-Maloches	Lye
Arthon	Ceaulmont	étrechet	La Chapelle-Orthemale	Mâron
Badecon-le-Pin	Celon	Fléré-la-Rivière	La Vernelle	Méobecq
Baraize	Chasseneuil	Fontguenand	Langé	Montierchaume
Baudres	Chavin	Francillon	Le Menoux	Mosnay
Bazaiges	Chezelles	Frédille	Le Pont-Chrétien-Chabenet	Moullins-sur-Céphons
Bouesse	Cléré-du-Bois	Gargilisse-Dampierre	Le Tranger	Murs
Bouges-le-Château	Clion	Gehée	Levroux	Neuilly-les-Bois
Niherne	Saint-Médard	Villegongis		
Palluau-sur-Indre	Sassierges-Saint-Germain	Villegouin		
Pellevoisin	Selles-sur-Nahon	Vineuil		
Pommiers	Sougé			
Préaux	Tendu			
Rouvres-les-Bois	Valençay			
Saint-Cyran-du-Jambot	Velles			
Saint-Genou	Veuil			
Saint-Lactencin	Vicq-sur-Nahon			
Saint-Maur	Villedieu-sur-Indre			
<b>ISSOUDUN</b>				
Aize	Diou	Luçay-le-Libre	Pruniers	Saint-Pierre-de-Jards
Ambrault	Dun-le-Poëlier	Menetou-sur-Nahon	Reboursin	Saint-Valentin
Anjouin	Fontenay	Ménétréols-sous-Vatan	Reuilly	Ségy
Bagneux	Giroux	Meunet-Planches	Saint-Aoustrille	Sembleçay
Bommiers	Guilly	Meunet-sur-Vatan	Saint-Aubin	Thizat
Brives	La Champenoise	Migny	Saint-Christophe-en-Bazelle	Vatan
Buxeuil	La Chapelle-Saint-Laurian	Neuvy-Pailloux	Sainte-Fauste	Vouillon
Chabris	Les Bordes	Orville	Sainte-Lizaigne	
Chouday	Liniez	Paudy	Saint-Florentin	
Condé	Lizeray	Poulaines	Saint-Georges-sur-Arnon	

<b>LA CHATRE</b>				
Aigurande	Gournay	Maillet	Nohant-Vic	Saint-Plantaire
Briantes	La Berthenoux	Malicornay	Orsennes	Sarzac
Buxières-d'Aillac	La Buxerette	Mers-sur-Indre	Pérassey	Sazeray
Champillet	La Motte-Feuilly	Montchevrier	Poulligny-Notre-Dame	Thevet-Saint-Julien
Chassignolles	Lacs	Montgivray	Poulligny-Saint-Martin	Tranzault
Cluis	Le Magny	Montpouret	Saint-Août	Urciers
Crevant	Lignerolles	Montlevicq	Saint-Chartier	Verneuil-sur-Igneraie
Crozon-sur-Vauvre	Lourdoux-Saint-Michel	Mouhers	Saint-Christophe-en-Boucherie	Vicq-Exempt
Feusines	Lourouer-Saint-Laurent	Néret	Saint-Denis-de-Jouhet	Vigoulant
Fougerolles	Lys-Saint-Georges	Neuvy-Saint-Sépulchre	Sainte-Sévère-sur-Indre	Vijon
<b>LE BLANC</b>				
Azay-le-Ferron	Dunet	Martizay	Parnac	Saint-Aigny
Beaulieu	Fontgombault	Mauvières	Paulnay	Saint-Benoît-du-Sault
Bélâbre	Ingrandes	Mérigny	Poulligny-Saint-Pierre	Saint-Civran
Bonneuil	La Châtre-Langlin	Mézières-en-Brenne	Preuilly-la-Ville	Sainte-Gemme
Chaillac	La Pérouille	Migné	Prissac	Saint-Gaultier
Chalais	Lignac	Mouhet	Rivarennes	Saint-Gilles
Chazelet	Lingé	Néons-sur-Creuse	Rosnay	Saint-Hilaire-sur-Benaize
Chitray	Lurais	Nuret-le-Ferron	Roussines	Saint-Michel-en-Brenne
Ciron	Lureuil	Obterre	Ruffec	Saulnay
Concremiers	Luzeret	Oulches	Sacieres-Saint-Martin	Sauzelles
Douadic				
Thenay				
Tilly				
Tournon-Saint-Martin				
Vigoux				
Villiers				
<b>37</b>				
<b>AMBOISE</b>				
Athée-sur-Cher	Civray-de-Touraine	Les Hermites	Noizay	Villedômer
Autrèche	Courçay	Limeray	Nouzilly	
Auzouer-en-Touraine	Crotelles	Lussault-sur-Loire	Saint-Laurent-en-Gâtines	
Bléré	Dame-Marie-les-Bois	Luzillé	Saint-Martin-le-Beau	
Cangy	Dierre	Monthodon	Saint-Nicolas-des-Motets	
Céré-la-Ronde	Épeigné-les-Bois	Montreuil-en-Touraine	Saint-Ouen-les-Vignes	
Chargé	Francueil	Morand	Saint-Règle	
Chenonceaux	La Croix-en-Touraine	Mosnes	Saunay	
Chisseaux	La Ferrière	Neuillé-le-Lierre	Souvigny-de-Touraine	
Cigogné	Le Boulay	Neuville-sur-Brenne	Sublaines	
<b>CHINON</b>				
Anché	Brizay	Cravant-les-Côteaux	Lémeré	Nouâtre
Antogny-le-Tillac	Candes-Saint-Martin	Crissay-sur-Manse	Lerné	Noyant-de-Touraine
Assay	Champigny-sur-Veude	Crouzilles	Ligré	Panzoult
Avoine	Chaveignes	Faye-la-Vineuse	L'Île-Bouchard	Parçay-sur-Vienne
Avon-les-Roches	Chezelles	Gizeux	Luzé	Pouzay
Beaumont-en-Véron	Chouzé-sur-Loire	Huismes	Maillé	Pussigny
Benais	Cinçais	Jaulnay	Marçay	Razines
Bourgueil	Continvoir	La Chapelle-sur-Loire	Mardilly-sur-Vienne	Restigné
Braslou	Courcoué	La Roche-Clermault	Marigny-Marmande	Richelieu
Braye-sous-Faye	Couziers	La Tour-Saint-Gelin	Neuil	Rilly-sur-Vienne
Rivière				
Saint-Benoît-la-Forêt	Tavant			
Sainte-Catherine-de-Fierbois	Theneuil			
Sainte-Maure-de-Touraine	Thizay			
Saint-Épain	Trogues			
Saint-Germain-sur-Vienne	Verneuil-le-Château			
Saint-Nicolas-de-Bourgueil	Villeperdue			
Savigny-en-Véron				
Sazilly				
Seuilly				

<b>LOCHES</b>				
Abilly	Chambon	Cussay	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Marcé-sur-Esves
Azay-sur-Indre	Chambourg-sur-Indre	Descartes	La Guerche	Montrésor
Barrou	Chanceaux-près-Loches	Dolus-le-Sec	Le Grand-Pressigny	Mouzay
Beaumont-Village	Charnizay	Draché	Le Liège	Neuilly-le-Brignon
Betz-le-Château	Chaumussay	Esves-le-Moutier	Le Louroux	Nouans-les-Fontaines
Bossay-sur-Claise	Chédigny	Ferrière-Larçon	Le Petit-Pressigny	Orbigny
Bossée	Chemillé-sur-Indrois	Ferrière-sur-Beaulieu	Ligueil	Paulmy
Bournan	Ciran	Genillé	Loché-sur-Indrois	Perrusson
Boussay	Civray-sur-Esves	La Celle-Guenand	Louans	Preuilley-sur-Claise
Bridoré	Cormery	La Celle-Saint-Avant	Manthelan	Reignac-sur-Indre
Saint-Flavier	Verneuil-sur-Indre			
Saint-Hippolyte	Villedômain			
Saint-Jean-Saint-Germain	Villeloin-Coulangé			
Saint-Quentin-sur-Indrois	Vou			
Saint-Senoch	Yzeures-sur-Creuse			
Sennevières				
Sepmes				
Tauxigny-saint-bauld				
Tournon-Saint-Pierre				
Varennes				
<b>TOURS</b>				
Ambillou	Chançay	Courcelles-de-Touraine	Marcilly-sur-Maulne	Rivarennes
Avrillé-les-Ponceaux	Channay-sur-Lathan	Druye	Marray	Rouziers-de-Touraine
Azay-le-Rideau	Charentilly	épeigné-sur-Dême	Mazières-de-Touraine	Saché
Beaumont-Louestault	Château-la-Vallière	Esves	Monnaie	Saint-Antoine-du-Rocher
Berthenay	Chéillé	Hommès	Neuillé-Pont-Pierre	Saint-Aubin-le-Dépeint
Braye-sur-Maulne	Chemillé-sur-Dême	La Chapelle-aux-Naux	Neuvy-le-Roi	Saint-Branches
Brèches	Cinq-Mars-la-Pile	Langeais	Pernay	Saint-Christophe-sur-le-Nais
Bréhémont	Cléré-les-Pins	Lignières-de-Touraine	Reugny	Saint-Étienne-de-Chigny
Bueil-en-Touraine	Coteaux-sur-loire	Lublé	Rigny-Ussé	Saint-Genouph
Cerelles	Couesmes	Luynes	Rillé	Saint-Laurent-de-Lin
Saint-Paterne-Racan	Vallières			
Saint-Roch	Vernou-sur-Brenne			
Savigné-sur-Lathan	Villaines-les-Rochers			
Savonnières	Villandry			
Semblançay	Villebourg			
Sonzay	Villiers-au-Bouin			
Sorigny	Vouvray			
Souvigné				
Thilouze				
Truyes				
<b>41</b>				
<b>BLOIS</b>				
Autainville	Cellettes	Courbouzon	Huisseau-sur-Cosson	Lestiu
Avaray	Chailles	Cour-Cheverny	Josnes	Lorges
Averdon	Chambord	Courmemin	La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine	Marchenoir
Bauzy	Champigny-en-Beauce	Cour-sur-Loire	La Chapelle-Vendômoise	Marolles
Beauce la Romaine	Chaumont-sur-Loire	Crouy-sur-Cosson	La Ferté-Saint-Cyr	Maslives
Binas	Cheverny	épiais	La Madeleine-Villefrouin	Maves
Boisseau	Chitenay	Fontaines-en-Sologne	Lancôme	Menars
Bracieux	Conan	Fossé	Landes-le-Gaulois	Mesland
Briou	Concriers	Françay	Le Plessis-l'Échelle	Monteaux
Candé-sur-Beuvron	Cormery	Herbault	Les Montils	Monthou-sur-Bièvre
Montivault	Saint-Cyr-du-Gault	Santenay	Vievy-le-Rayé	
Mont-près-Chambord	Saint-Denis-sur-Loire	Séris	Villeneuve-Frouville	
Muides-sur-Loire	Saint-Dyé-sur-Loire	Seur	Villerbon	
Mulsans	Saint-Étienne-des-Guérets	Suèvres	Villermain	
Neuvy	Saint-Laurent-des-Bois	Talcy	Villexanton	
Oucques la nouvelle	Saint-Laurent-Nouan	Thoury	Vineuil	
Rhodon	Saint-Léonard-en-Beauce	Tour-en-Sologne		
Rilly-sur-Loire	Saint-Lubin-en-Vergonnois	Valaire		
Roches	Saint-Sulpice-de-Pommeray	Valencisse		
Saint-Bohaire	Sambin	Veuzain-sur-Loire		

<b>ROMORANTIN-LANTHENAY</b>				
Angé	Couddes	La Marolle-en-Sologne	Millançay	Pontlevoy
Billy	Couffy	Lamotte-Beuvron	Monthou-sur-Cher	Pouillé
Chaon	Dhuizon	Lassay-sur-Croisne	Montrieux-en-Sologne	Pruniers-en-Sologne
Châteauvieux	Faverolles-sur-Cher	Loreux	Mur-de-Sologne	Rougeou
Châtillon-sur-Cher	Fresnes	Maray	Neung-sur-Beuvron	Saint-Aignan
Châtres-sur-Cher	Gièvres	Marcilly-en-Gault	Nouan-le-Fuzelier	Saint-Georges-sur-Cher
Chaumont-sur-Tharonne	Gy-en-Sologne	Mareuil-sur-Cher	Noyers-sur-Cher	Saint-Julien-de-Chédon
Chémery	La Chapelle-Montmartin	Méhers	Oisly	Saint-Julien-sur-Cher
Chissay-en-Touraine	La Ferté-Beauharnais	Mennetou-sur-Cher	Orçay	Saint-Loup
Choussy	La Ferté-Imbault	Meusnes	Pierrefitte-sur-Sauldre	Saint-Romain-sur-Cher
Saint-Viâtre	Thésée			
Salbris	Vallières-les-Grandes			
Sassay	Veilleins			
Seigy	Vernou-en-Sologne			
Selles-Saint-Denis	Villefranche-sur-Cher			
Selles-sur-Cher	Villeherviers			
Soings-en-Sologne	Villeny			
Souesmes	Vouzon			
Souvigny-en-Sologne	Yvoy-le-Marron			
Theillay				
<b>VENDOME</b>				
Ambloy	Busloup	Faye	La Fontenelle	Lignières
Artins	Cellé	Fontaine-les-Coteaux	La Ville-aux-Clercs	Lisle
Authon	Chauvigny-du-Perche	Fontaine-Raoul	Lancé	Lunay
Azé	Choue	Fortan	Lavardin	Marcilly-en-Beauce
Baillou	Cormenon	Fréteval	Le Plessis-Dorin	Mazangé
Beauchêne	Coulommiers-la-Tour	Gombergean	Le Poislay	Meslay
Bonneveau	Crucheray	Houssey	Le Temple	Moisy
Bouffry	Danzé	Huisseau-en-Beauce	Les Essarts	Montrouveau
Boursay	Droué	La Chapelle-Enchérie	Les Hayes	Morée
Brévainville	épuisay	La Chapelle-Vicomtesse	Les Roches-l'Évêque	Nourray
Ouzouer-le-Doyen	Saint-Amand-Longpré	Saint-Rimay	Villavard	Villiers-sur-Loir
Périgny	Saint-Arnoult	Sargé-sur-Braye	Villebout	
Pezou	Sainte-Anne	Sasnières	Villechauve	
Pray	Saint-Firmin-des-Prés	Savigny-sur-Braye	Villedieu-le-Château	
Prunay-Cassereau	Saint-Gorgon	Selommes	Villemardy	
Rahart	Saint-Hilaire-la-Gravelle	Sougé	Villeporcher	
Renay	Saint-Jacques-des-Guérets	Ternay	Villerville	
Rocé	Saint-Jean-Froidmentel	Thoré-la-Rochette	Villieromain	
Romilly	Saint-Marc-du-Cor	Tourailles	Villetrun	
Ruan-sur-Eggonne	Saint-Martin-des-Bois	Troo	Villiersfaux	
<b>45</b>				
<b>GIEN</b>				
Adon	Cerdon	Germigny-des-Prés	Nevoy	Saint-Florent
Autry-le-Châtel	Cernoy-en-Berry	Guilly	Ousson-sur-Loire	Saint-Gondon
Batilly-en-Puisaye	Champoulet	Isdes	Ouzouer-sur-Loire	Saint-Martin-sur-Ocre
Beaulieu-sur-Loire	Châtillon-sur-Loire	La Bussière	Ouzouer-sur-Trézée	Saint-Père-sur-Loire
Boismorand	Coullons	Langesse	Pierrefitte-ès-Bois	Thou
Bonnée	Dammarie-en-Puisaye	Le Moulinet-sur-Solin	Poilly-lez-Gien	Vannes-sur-Cosson
Bonny-sur-Loire	Dampierre-en-Burly	Les Bordes	Saint-Aignan-le-Jaillard	Viglain
Bray-Saint-Aignan	Escrignelles	Les Choux	Saint-Benoît-sur-Loire	Villemurliin
Breteau	Faverelles	Lion-en-Sullias	Saint-Brisson-sur-Loire	
Briare	Feins-en-Gâtinais	Neuvy-en-Sullias	Saint-Firmin-sur-Loire	
<b>MONTARGIS</b>				
Aillant-sur-Milleron	Châtenoy	Courtemaux	Girolles	Le Bignon-Mirabeau
Amilly	Châtillon-Coligny	Courtempierre	Gondreville	Le Charme
Auvilliers-en-Gâtinais	Chevannes	Courtenay	Griselles	Lombreuil
Bazoches-sur-le-Betz	Chevillon-sur-Huillard	Dammarie-sur-Loing	Gy-les-Nonains	Lorris
Beauchamps-sur-Huillard	Chevry-sous-le-Bignon	Dordives	La Chapelle-Saint-Sépulcre	Louzouer
Bellegarde	Chuelles	Ervauville	La Chapelle-sur-Aveyron	Melleroy
Chailly-en-Gâtinais	Conflans-sur-Loing	Ferrières-en-Gâtinais	La Cour-Marigny	Mérinville
Chantecoq	Corbeilles	Fontenay-sur-Loing	La Selle-en-Hermoy	Mézières-en-Gâtinais
Chapelon	Cortrat	Foucherolles	La Selle-sur-le-Bied	Mignères
Château-Renard	Coudroy	Fréville-du-Gâtinais	Ladon	Mignerette

Montbouy	Ouzouer-des-Champs	Saint-Firmin-des-Bois	Treilles-en-Gâtinais	
Montcresson	Ouzouer-sous-Bellegarde	Saint-Germain-des-Prés	Triguères	
Montereau	Paucourt	Saint-Hilaire-les-Andréisis	Varennes-Changy	
Mormant-sur-Vernisson	Pers-en-Gâtinais	Saint-Hilaire-sur-Puiseaux	Vieilles-Maisons-sur-Joudry	
Moulon	Préfontaines	Saint-Maurice-sur-Aveyron	Villemoutiers	
Nargis	Presnoy	Saint-Maurice-sur-Fessard	Villevoques	
Nesploy	Pressigny-les-Pins	Sceaux-du-Gâtinais	Vimory	
Nogent-sur-Vernisson	Quiers-sur-Bézonde	Solterre		
Noyers	Rozoy-le-Vieil	Thimory		
Oussoy-en-Gâtinais	Sainte-Geneviève-des-Bois	Thorailles		
<b>ORLEANS</b>				
Ardon	Bucy-Saint-Liphard	Donnery	Jouy-le-Potier	Ménéstreaux-en-Villette
Artenay	Cercottes	Dry	La Chapelle-Onzerain	Mézières-lez-Cléry
Asnières-le-Marché	Chanteau	épieds-en-Beauce	Lailly-en-Val	Montigny
Bacon	Charsonville	Fay-aux-Loges	Le Bardon	Neuville-aux-Bois
Bou	Chevilly	Férolles	Ligny-le-Ribault	Ouvrouer-les-Champs
Bougy-lez-Neuville	Cléry-Saint-André	Gémigny	Lion-en-Beauce	Patay
Boulay-les-Barres	Coinces	Gidy	Loury	Rebréchien
Bouzy-la-Forêt	Combreaux	Huêtre	Marcilly-en-Villette	Rouvray-Sainte-Croix
Bricy	Coulmiers	Huisseau-sur-Mauves	Mareau-aux-Prés	Rozières-en-Beauce
Bucy-le-Roi	Cravant	Ingrannes	Marigny-les-Usages	Ruan
Saint-Lyé-la-Forêt	Tigy	Vitry-aux-Loges		
Saint-Pérvy-la-Colombe	Tournoisis			
Saint-Sigismond	Trainou			
Sandillon	Trinay			
Seichebrières	Vennecy			
Sennely	Vienne-en-Val			
Sigloy	Villamblain			
Sougy	Villeneuve-sur-Conie			
Sully-la-Chapelle	Villereau			
Sury-aux-Bois	Villorceau			
<b>PITHIVIERS</b>				
Andonville	Bazoches-les-Gallerandes	Bromeilles	Dadonville	Givraines
Ascoux	Beaune-la-Rolande	Césarville-Dossainville	Desmonts	Grangermont
Attray	Boësses	Chambon-la-Forêt	Dimancheville	Greenville-en-Beauce
Audeville	Boiscommun	Charmont-en-Beauce	échilleuses	Guigneville
Augerville-la-Rivière	Boisseaux	Châtillon-le-Roi	égry	Intville-la-Guépard
Aulnay-la-Rivière	Bordeaux-en-Gâtinais	Chaussy	Engenville	Jouy-en-Pithiverais
Autruy-sur-Juine	Bouilly-en-Gâtinais	Chilleux-aux-Bois	Erceville	Juranville
Auxy	Bouzonville-aux-Bois	Courcelles-le-Roi	Escrennes	La Neuville-sur-Essonne
Barville-en-Gâtinais	Boynes	Courcy-aux-Loges	Estouy	Laas
Batilly-en-Gâtinais	Briarres-sur-Essonne	Crottes-en-Pithiverais	Gaubertin	Léouville
Lorcy	Orville	Thignonville		
Mareau-aux-Bois	Outarville	Tivernon		
Marsainvilliers	Pannecières	Vrigny		
Montbarrois	Puiseaux	Yèvre-la-Ville		
Montliard	Ramoulu			
Morville-en-Beauce	Rouvres-Saint-Jean			
Nancray-sur-Rimarde	Saint-Loup-des-Vignes			
Nibelle	Saint-Michel			
Oison	Santeau			
Ondreville-sur-Essonne	Sermaises			

## 7.6 Annexes F – zones géographiques de mise en œuvre et volumétrie

N°Lot	Libellé du lot et formation(s) composant le lot	GFE	Recrutement	type d'attribution	Nbre d'attributaires	Aire de mise en œuvre / Site obligatoire	Commentaire spécificité géographique	Nb stag.visés (à titre indicatif)
1	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Aubigny sur Nère	W_Formations_générales	Local	Mono	1	Zone de Aubigny sur Nère	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	25
2	Visa Savoirs Numériques - Zone de Aubigny sur Nère	W_Formations_générales	Local	Mono	1	Zone de Aubigny sur Nère	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	25
3	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Aubigny sur Nère	W_Formations_générales	Local	Mono	1	Zone de Aubigny sur Nère		15
4	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Bourges	W_Formations_générales	Local	Multi	6	Zone de Bourges	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	400
5	Visa Savoirs Numériques - Zone de Bourges	W_Formations_générales	Local	Multi	6	Zone de Bourges	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	500
6	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Bourges	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Bourges		60
7	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Saint Amand Montrond	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Saint Amand Montrond	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	50
8	Visa Savoirs Numériques - Zone de Saint Amand Montrond	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Saint Amand Montrond	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
9	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Saint Amand Montrond	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Saint Amand Montrond		25
10	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Vierzon	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Vierzon	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
11	Visa Savoirs Numériques - Zone de Vierzon	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Vierzon	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	150
12	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Vierzon	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Vierzon		25
13	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Chartres	W_Formations_générales	Local	Multi	6	Zone de Chartres	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	400
14	Visa Savoirs Numériques - Zone de Chartres	W_Formations_générales	Local	Multi	6	Zone de Chartres	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	500

15	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Chartres	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Chartres		60
16	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Châteaudun	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Châteaudun	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	50
17	Visa Savoirs Numériques - Zone de Châteaudun	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Châteaudun	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
18	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Châteaudun	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Châteaudun		25
19	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Dreux	W_Formations_générales	Local	Multi	4	Zone de Dreux	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	125
20	Visa Savoirs Numériques - Zone de Dreux	W_Formations_générales	Local	Multi	4	Zone de Dreux	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	175
21	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Dreux	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Dreux		25
22	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Nogent le Rotrou	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Nogent le Rotrou	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	50
23	Visa Savoirs Numériques - Zone de Nogent le Rotrou	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Nogent le Rotrou	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
24	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Nogent le Rotrou	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Nogent le Rotrou		25
25	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de La Châtre	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de La Châtre	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	50
26	Visa Savoirs Numériques - Zone de La Châtre	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de La Châtre	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	75
27	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de La Châtre	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de La Châtre		15
28	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Châteauroux	W_Formations_générales	Local	Multi	6	Zone de Châteauroux	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	400
29	Visa Savoirs Numériques - Zone de Châteauroux	W_Formations_générales	Local	Multi	6	Zone de Châteauroux	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	300
30	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Châteauroux	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Châteauroux		60
31	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Issoudun	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Issoudun	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
32	Visa Savoirs Numériques - Zone de Issoudun	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Issoudun	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
33	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Issoudun	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Issoudun		25

34	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Le Blanc	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Le Blanc	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	25
35	Visa Savoirs Numériques - Zone de Le Blanc	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Le Blanc	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	25
36	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Le Blanc	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Le Blanc		15
37	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Amboise	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Amboise	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
38	Visa Savoirs Numériques - Zone de Amboise	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Amboise	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	150
39	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Amboise	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Amboise		60
40	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Chinon	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Chinon	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	120
41	Visa Savoirs Numériques - Zone de Chinon	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Chinon	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	200
42	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Chinon	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Chinon		25
43	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Loches	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Loches	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	50
44	Visa Savoirs Numériques - Zone de Loches	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Loches	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
45	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Loches	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Loches		25
46	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Tours	W_Formations_générales	Local	Multi	8	Zone de Tours	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	900
47	Visa Savoirs Numériques - Zone de Tours	W_Formations_générales	Local	Multi	8	Zone de Tours	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	1500
48	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Tours	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Tours		100
49	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Blois	W_Formations_générales	Local	Multi	6	Zone de Blois	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	400
50	Visa Savoirs Numériques - Zone de Blois	W_Formations_générales	Local	Multi	6	Zone de Blois	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	300
51	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Blois	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Blois		60

52	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Romorantin Lanthenay	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Romorantin Lanthenay	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
53	Visa Savoirs Numériques - Zone de Romorantin Lanthenay	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Romorantin Lanthenay	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	120
54	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Romorantin Lanthenay	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Romorantin Lanthenay		15
55	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Vendôme	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Vendôme	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
56	Visa Savoirs Numériques - Zone de Vendôme	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Vendôme	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	150
57	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Vendôme	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Vendôme		25
58	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Gien	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Gien	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
59	Visa Savoirs Numériques - Zone de Gien	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Gien	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	200
60	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Gien	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Gien		25
61	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Montargis	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Montargis	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	350
62	Visa Savoirs Numériques - Zone de Montargis	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Montargis	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	450
63	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Montargis	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Montargis		60
64	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Orléans	W_Formations_générales	Local	Multi	8	Zone de Orléans	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	800
65	Visa Savoirs Numériques - Zone de Orléans	W_Formations_générales	Local	Multi	8	Zone de Orléans	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	800
66	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Orléans	W_Formations_générales	Local	Multi	3	Zone de Orléans		60
67	Visa Savoir Communiquer et Calculer - Zone de Pithiviers	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Pithiviers	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	50
68	Visa Savoirs Numériques - Zone de Pithiviers	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Pithiviers	Possibilité doubler le forfait Visa dès lors que les sessions sont organisées en zone rurale tel qu'indiqué dans le CCTAC	100
69	Visa Savoirs Professionnel et Citoyen - Zone de Pithiviers	W_Formations_générales	Local	Multi	2	Zone de Pithiviers		25

## 7.7 Annexe H - Référentiel CléA



Référentiel CléA (version retravaillée et validée en septembre 2017)			Conditions d'application de la règle des 75% pour chaque sous-domaine
Résultats attendus observables et/ou mesurables	Critères d'évaluation		
<b>Domaine 1 : Communiquer en français</b>			
<b>Sous-domaine 1.1 : Ecouter et comprendre</b>			50% de réponses pour valider, pas de critère obligatoire
1-1-1	Porter attention aux propos tenus.	Les informations essentielles (qui, quoi, où, quand, comment, combien, pourquoi) d'une situation simple décrite oralement sont comprises.	
1-1-2	Savoir poser une question pour comprendre.	La question posée oralement sollicite des informations complémentaires utiles à une meilleure compréhension.	
<b>1.2 : S'exprimer à l'oral</b>			Application normale de la règle des 75%
1-2-1	Exprimer un propos en utilisant le lexique professionnel approprié	Le propos exprimé utilise le lexique professionnel approprié.	
1-2-2	Répondre à une question à partir d'un exposé (oral ou écrit) simple.	La réponse à une question est appropriée, compréhensible, précise et formulée dans le registre de langue adapté.	
1-2-3	Argumenter son point de vue	Dans une situation de débat, l'argumentation est construite (sélection et classement des arguments).	
1-2-4	Débattre de manière constructive	Les techniques de communication sont adaptées : écoute, reformulation, relance, questionnement.	
<b>1.3 : Lire</b>			Application normale de la règle des 75%
1-3-1	Lire et comprendre un document usuel professionnel (lettres, consignes, notices...).	Après lecture d'un document professionnel, les informations communiquées sur celui-ci sont comprises.	
1-3-2	Identifier la nature et la fonction d'un document.	La nature et la fonction de chacun des documents sont précisément identifiées.	
1-3-3	Vérifier la conformité des informations d'un document par comparaison avec le document original.	Les erreurs sont repérées entre le document original et son double modifié.	

1-3-4	Utiliser les informations d'un tableau à double entrée	Les réponses apportées aux questions relatives à la lecture et compréhension d'un tableau à double entrée (de nombres ou de textes) sont exactes. Les informations contenues dans un tableau à double entrée sont correctement utilisées.	
<b>1.4: Écrire</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>
1-4-1	Produire un message en respectant la construction d'une phrase simple.	La formalisation écrite d'un message respecte la syntaxe (sujet, verbe, complément) d'une phrase simple.	
1-4-2	Rendre compte par écrit conformément à l'objectif visé (renseigner un formulaire administratif, rédiger un compte-rendu d'activité journalière).	Le document produit ou rempli est correct, conformément à l'objectif visé.	
1-4-3	Lister par écrit des anomalies dans un document professionnel.	Les anomalies d'un document professionnel sont repérées et notifiées par écrit.	
1-4-4	Récupérer l'essentiel d'un message en prise de notes.	Les informations essentielles (qui, quoi, où, quand, comment, combien, pourquoi) d'une situation communiquée (oralement ou par écrit) sont correctement retranscrites à l'écrit.	
1-4-5	Écrire un message en utilisant le vocabulaire professionnel.	Le vocabulaire professionnel utilisé correspond exactement à la situation professionnelle.	
1-4-6	Décrire par écrit une situation professionnelle, un objet, un problème.	La présentation écrite d'une situation professionnelle, d'un objet ou d'un problème est formalisée en des termes simples, en une description la plus complète, avec une orthographe et une syntaxe permettant sa compréhension par le lecteur.	
<b>1.5 : Décrire - Formuler</b>			<b>50% de réponses pour valider, pas de critère obligatoire</b>
1-5-1	Transmettre une information, une consigne avec le vocabulaire approprié.	Une information ou une consigne est transmise sans être modifiée, ni interprétée, en utilisant le vocabulaire approprié.	
1-5-2	Décrire par oral une situation professionnelle, un objet, un problème.	La description orale d'une situation professionnelle, d'un objet, ou d'un problème simple est compréhensible, correctement construite avec un vocabulaire adapté.	
<b>Domaine 2 : Utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique</b>			
<b>2.1 : Se repérer dans l'univers des nombres</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>
2-1-1	Réaliser les 4 opérations à la main ou avec une calculatrice	Le résultat d'un calcul simple réalisé à la main (nombres entiers) ou à la calculatrice (nombres décimaux) est exact.	
2-1-2	Compter, dénombrer.	Parmi un ensemble d'objets de nature et de quantité variables, le nombre exact d'objets de chaque catégorie est déterminé.	

2-1-3	Comparer, classer, sérier.	Une liste de nombres, classés par ordre croissant (du plus petit au plus grand), est exacte.	
2-1-4	Évaluer un ordre de grandeur	Des exemples d'ordre de grandeur (Centaine/millier/million/milliard, gramme / kilogramme / tonne, etc.) sont compris et expliqués.	
2-1-5	Utiliser les techniques élémentaires du calcul mental	Les techniques élémentaires du calcul mental sont utilisées pour effectuer correctement des opérations simples (multiplications ou divisions par 2 et 3, additions ou soustractions de deux nombres entiers inférieurs à 100, multiplications ou divisions de nombres décimaux ou entiers avec des nombres multiples de 10).	
2-1-6	Contrôler la cohérence des résultats obtenus	La valeur du résultat obtenu est logique vis-à-vis du calcul, des données de départ et du contexte. La cohérence des résultats obtenus est vérifiée.	
2-1-7	Réaliser un calcul proportionnel simple	Le principe de proportionnalité est compris et appliqué dans le cadre d'un calcul simple (application règle de 3 sur de petits nombres entiers, détermination d'un coefficient de proportionnalité).	
<b>2.2 : Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs opérations</b>			<b>50% de réponses pour valider, un critère obligatoire désigné</b>
2-2-1	Résoudre un problème mettant en jeu une ou plusieurs des 4 opérations.	Le raisonnement choisi pour résoudre un problème utilise la ou les bonne(s) opération(s) : addition, soustraction, division, multiplication. Le calcul réalisé à partir de petits nombres entiers, simple ou combiné, produit un résultat exact.	critère obligatoire
2-2-2	Comprendre et utiliser les pourcentages	L'identification d'un pourcentage (par exemple 10%; 0,1; 10/100) et sa signification sont maîtrisées ; son utilisation dans les calculs est adaptée, le résultat est exact.	
<b>2.3 : Lire et calculer les unités de mesures, de temps et des quantités</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>
2-3-1	Utiliser les unités de temps.	La lecture de l'heure sur une pendule digitale ou à aiguille est correcte, les calculs (durée, conversion) sont exacts.	
2-3-2	Lire et comprendre un planning de travail	Un planning de travail est compris (identification d'horaires, calculs simples de durées).	
2-3-3	Renseigner correctement les horaires	Les horaires (ex : de travail) sont transcrits sans erreur dans un formulaire ou sur un planning.	
2-3-4	Utiliser les unités de mesures ainsi que les instruments de mesure.	Les 3 types d'unités de mesures (longueur, masse, capacité) ainsi que les instruments de mesure associés sont identifiés correctement. Les conversions effectuées (à l'aide d'un tableau de conversion) sont exactes.	
2-3-5	Utiliser et comprendre des tableaux, des diagrammes, des graphiques.	Le sens de lecture de tableaux, de diagrammes, ou de graphiques est identifié, la signification de leurs données est comprise. Les réponses aux questions relatives à ces représentations sont justes.	

2-3-6	Identifier les erreurs.	Les erreurs sont repérées et sont différenciées selon leur nature (erreur d'écriture des unités, d'opérations, de résultat, de signification des données, de représentation...).	
2-3-7	Effectuer des calculs simples de périmètres et surfaces (carré, rectangle, triangle, cercle), et volumes (cube, parallépipède rectangle, cylindre, sphère)	A partir de la formule, les calculs simples de périmètres, de surfaces et de volumes sont exacts.	
<b>2.4 Se repérer dans l'espace</b>			<b>100% exigé pour valider le sous-domaine</b>
2-4-1	Lire un plan, une carte, un schéma, et en extraire des informations utiles.	Les réponses aux questions relatives à la lecture et à la compréhension d'un plan, d'une carte ou d'un schéma sont justes. Les informations utiles en sont extraites.	
<b>2.5 : Restituer oralement un raisonnement mathématique</b>			<b>66% de réponses pour valider, un critère obligatoire suggéré</b>
2-5-1	Reformuler un calcul (opérations sur des nombres entiers) exposé par quelqu'un d'autre	La reformulation d'un calcul exposé par quelqu'un d'autre est adaptée et présente les différentes étapes de ce calcul en reprenant les explications données sans interpréter, ni modifier.	
2-5-2	Transmettre ses calculs ou les calculs à effectuer (opérations sur des nombres entiers)	Les calculs à transmettre ou à effectuer sont restitués oralement dans un langage clair et précis.	
2-5-3	Employer un langage mathématique de base (vocabulaire courant pour les compétences mathématiques de CléA)	Le langage mathématique de base est compris et utilisé de manière adaptée.	critère obligatoire
<b>Domaine 3 : utiliser les techniques usuelles de l'information et de la communication numérique</b>			
<b>3.1 : Connaître son environnement et les fonctions de base pour utiliser un ordinateur</b>			<b>66% de réponses pour valider, pas de critère obligatoire</b>
3-1-1	Repérer et nommer dans son environnement de travail les différents éléments liés à l'informatique : machines numériques, systèmes d'alarme, ordinateurs...	Les différents matériels informatiques dans l'environnement de travail sont identifiés et nommés. Les différents éléments de base du poste de travail informatique sont repérés et leurs fonctions décrites.	
3-1-2	Mettre un ordinateur en marche, utiliser un clavier, une souris	Le démarrage de l'ordinateur est effectué convenablement. La souris est utilisée correctement dans chacune de ses différentes fonctions (pointage, sélection, validation, glisser-déposer). Le clavier et la souris sont utilisés correctement dans leurs fonctions.	
3-1-3	Accéder aux fonctions de base : traitement de texte, messagerie électronique, navigation Internet	Les fonctionnalités de base de traitement de texte, messagerie électronique et navigation internet sont repérées et utilisées.	
<b>3.2 : Saisir et mettre en forme du texte - Gérer des documents</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>

3-2-1	Comprendre la structure du document (par exemple pour une lettre : bloc adresse, date, objet, corps du texte, signature ; un message : adresse courriel, objet, corps du message, signature; une page internet : adresse, contenu, liens)	La structure du document est identifiée et comprise.	
3-2-2	Saisir et modifier un texte simple	Le texte simple est saisi correctement en respectant majuscules/minuscules, accentuation, chiffres, paragraphes. Les modifications sont appliquées correctement (insérer, supprimer, copier/coller, mise en forme des caractères).	
3-2-3	Créer, enregistrer, déplacer des fichiers simples	Les fichiers simples existants ou nouveaux sont ouverts correctement. Ils sont enregistrés et déplacés dans une arborescence cohérente.	
3-2-4	Renseigner un formulaire numérique	Le formulaire numérique est renseigné correctement.	
3-2-5	Savoir imprimer un document	L'imprimante est identifiée ; les paramètres d'impression sont réglés conformément aux attendus ; le document est imprimé correctement.	
<b>3.3 : Se repérer dans l'environnement internet et effectuer une recherche sur le Web</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>
3-3-1	Utiliser un navigateur pour accéder à Internet.	Le navigateur internet est ouvert puis utilisé correctement.	
3-3-2	Se repérer dans une page Web.	Les liens hypertextes et des zones interactives dans une page web sont identifiés correctement.	
3-3-3	Utiliser un moteur de recherche.	Le moteur de recherche est lancé et utilisé correctement.	
3-3-4	Effectuer une requête.	Des mots clés adaptés au thème de la recherche sont utilisés. La pertinence des informations obtenues est appréciée. La requête est ré évaluée si besoin.	
3-3-5	Analyser la nature des sites proposés par le moteur de recherche.	La nature des sites proposés (commercial, personnel, institutionnel) par le moteur de recherche est identifiée, comprise et explicitée correctement.	
3-3-6	Enregistrer les informations.	La sélection, la copie et l'enregistrement d'une image ou d'un texte ou d'un document sont réalisés correctement.	
3-3-7	Savoir trouver des services en ligne.	Les services en ligne appropriés sont identifiés. La pertinence du service en ligne repéré est évaluée.	
3-3-8	Identifier les sites pratiques ou d'informations, liés à l'environnement professionnel.	Des sites pratiques ou d'informations liés à l'environnement professionnel sont identifiés et trouvés.	
<b>3.4 : Utiliser la fonction de messagerie</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>
3-4-1	Utiliser et gérer une messagerie et un fichier contacts sur un support numérique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)	La connexion et la déconnexion à une messagerie sont réussies. Les différents dossiers d'une boîte aux lettres sont repérés et explicités (messages envoyés, reçus, supprimés, boîte d'envoi, brouillons, courriers indésirables...). La recherche de contacts et création d'un nouveau contact sont effectives.	

3-4-2	Ouvrir et fermer un courriel ou un document attaché.	Le courriel ou le document attaché sont ouverts, lus puis fermés.	
3-4-3	Créer, écrire un courriel et l'envoyer.	Un nouveau message ou une réponse à un message est envoyé à un ou plusieurs destinataires. Le corps du message est saisi correctement.	
3-4-4	Ouvrir, insérer une pièce jointe.	La pièce jointe reçue est ouverte correctement. L'emplacement de la pièce à joindre est repéré ; elle est insérée correctement dans le message.	
<b>Domaine 4 : Travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe</b>			
<b>4.1 : Respecter les règles de vie collective</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>
4-1-1	Identifier et appliquer les règles (règlement intérieur, procédures...).	Les règles mises à disposition sont identifiées. Leur reformulation est conforme aux attendus. Les enjeux de leur application sont explicités.	
4-1-2	Respecter les horaires, les rythmes de travail.	Les horaires et rythmes de travail sont identifiés et respectés. En cas d'aléas ou d'impossibilité de les appliquer, une information motivée est transmise.	
4-1-3	Mettre en pratique les principes de politesse et de respect des autres.	Les formules de base de politesse et une posture respectueuse sont utilisées.	
4-1-4	Avoir une tenue vestimentaire adaptée à l'activité et au contexte professionnel.	La tenue vestimentaire est conforme aux règles de sécurité et d'hygiène et adaptée à l'environnement professionnel de référence.	
<b>4.2 : Travailler en équipe</b>			<b>50% de réponses pour valider, un critère obligatoire désigné</b>
4-2-1	Comprendre les missions de chaque membre du groupe.	Les missions de chaque membre du groupe sont identifiées et peuvent être expliquées.	critère obligatoire
4-2-2	Réaliser des actions en prenant en compte leur impact sur l'équipe.	L'impact de l'action réalisée sur celles menées par l'équipe est identifiée et adaptée.	
<b>4.3 : Contribuer dans un groupe</b>			<b>66% de réponses pour valider, pas de critère obligatoire désigné</b>
4-3-1	Prendre en considération les différents points de vue.	Les différents points de vue sont pris en compte, leur reformulation en atteste.	
4-3-2	Apporter une contribution pour l'intérêt du groupe, dans le cadre de la mission à remplir.	Les objectifs de la mission sont intégrés et partagés. La contribution individuelle participe aux résultats collectifs attendus.	
4-3-3	S'impliquer dans des actions concrètes.	Des actions visibles, mesurables et quantifiables sont décrites et leurs moyens de mise en œuvre explicités.	
<b>4.4 : Communiquer</b>			<b>50% de réponses pour valider, pas de critère obligatoire désigné</b>

4-4-1	Comprendre le périmètre et la place des interlocuteurs dans l'univers professionnel (collègues, hiérarchiques, clients...).	Les interlocuteurs (collègues, hiérarchiques, clients internes, externes..) sont identifiés selon leurs fonctions et missions.	
4-4-2	Communiquer en tenant compte des différents interlocuteurs.	L'expression écrite et orale est adaptée aux différents interlocuteurs ; le mode de communication le plus adapté est choisi.	
<b>Domaine 5 : Travailler en autonomie et réaliser un objectif individuel</b>			
<b>5.1 : Comprendre son environnement de travail</b>			<b>66% de réponses pour valider, pas de critère obligatoire désigné</b>
5-1-1	Analyser des situations simples, des relations, son environnement de travail.	Les caractéristiques de l'environnement de travail sont bien expliquées. L'analyse des situations est pertinente et complète.	
5-1-2	Solliciter une assistance.	Les personnes ressources à consulter sont identifiées et sont mises à contribution à bon escient.	
5-1-3	Rechercher, traiter, transmettre des informations techniques simples.	Les informations nécessaires sont recherchées et collectées, le choix des informations traitées est pertinent. Les messages transmis sont clairs et précis. Toutes les informations pertinentes sont transmises.	
<b>5.2 : Réaliser des objectifs individuels dans le cadre d'une action simple ou d'un projet</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>
5-2-1	Mettre en œuvre une action: - organiser son temps et planifier l'action	Les objectifs déterminés sont pertinents.	
5-2-2	- identifier les principales étapes, les méthodes de travail adaptées, à utiliser	Le plan d'action est clair et réaliste et les délais sont adaptés.	
5-2-3	- identifier les principales priorités	La démarche définie est adaptée à la nature de l'action ou du projet.	
5-2-4	- identifier les contraintes et difficultés	Les difficultés courantes sont correctement déterminées.	
5-2-5	Dresser oralement un bilan des résultats de l'action.	L'action ou le projet est mené à terme, les critères de réussite atteints sont explicités ou les écarts sont expliqués.	
<b>5.3 : Prendre des initiatives et être force de proposition</b>			<b>66% de réponses pour valider, pas de critère obligatoire désigné</b>
5-3-1	Aller chercher des informations, consulter les ressources à disposition.	Les informations utiles à l'activité sont recherchées. Les dysfonctionnements ou erreurs simples, aléas sont correctement identifiés, expliqués et corrigés.	
5-3-2	Faire face à un aléa courant: - identifier un problème simple (dysfonctionnement...); - mettre en place une solution adaptée à ses prérogatives.	Les problèmes courants sont identifiés, analysés. Des actions adaptées sont initiées (alerter le bon interlocuteur, corriger le dysfonctionnement...). Les délais de résolution sont pris en compte.	
5-3-3	Proposer des améliorations dans son champ d'activité.	Des exemples d'améliorations pouvant être apportées sont décrits.	

<b>Domaine 6 : Apprendre à apprendre tout au long de sa vie</b>			
<b>6.1 : Accumuler l'expérience et en tirer les leçons appropriées</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>
6-1-1	Identifier ses principaux atouts (connaissances, compétences, etc.) acquis de manière formelle et informelle et ses axes de progrès	Les atouts et axes de progrès sont identifiés.	
6-1-2	Comprendre la nécessité de son apprentissage.	La valeur ajoutée d'une démarche d'apprentissage et ses objectifs sont clairement appréhendés et compris.	
6-1-3	Illustrer ses points forts par des réalisations positives.	Les points forts sont identifiés et illustrés par des réalisations concrètes.	
6-1-4	Comprendre le contenu d'un CV pour savoir l'élaborer et le mettre à jour.	La structure générale d'un CV selon une liste d'informations pré-requises non exhaustives (professionnelles et personnelles) est explicitée.	
6-1-5	Formuler un projet professionnel réaliste.	Le projet professionnel est établi. Il est cohérent avec le profil de la personne.	
<b>6.2 : Entretenir sa curiosité et sa motivation dans le champ professionnel</b>			<b>50% de réponses pour valider, pas de critère obligatoire désigné</b>
6-2-1	Repérer les sources d'information mobilisables au sein de son environnement.	En cohérence avec son projet, son métier et/ou son environnement, une liste des sites internet adéquats est établie. Les ressources mobilisables (personnes, lieux physiques, etc.) sont identifiées.	
6-2-2	Se renseigner sur les activités et les besoins de compétences associés à son projet professionnel.	Les informations en cohérence avec le projet professionnel sont extraites et sélectionnées. Les coordonnées associées éventuelles sont recensées pour établir un plan d'action : actions concrètes à mener.	
<b>6.3 : Optimiser les conditions d'apprentissage (de la théorie à la pratique professionnelle)</b>			<b>Application normale de la règle des 75%</b>
6-3-1	Faire le lien entre objectifs de formation et objectifs professionnels.	L'application des apprentissages dans les pratiques professionnelles est illustrée par des exemples concrets. Les besoins éventuels de formation en lien avec le projet professionnel sont identifiés.	
6-3-2	Se donner des exigences de qualité en termes de compétences à acquérir ou de formation.	Les exigences de qualité sont exprimées.	
6-3-3	Se concentrer dans la durée et stimuler sa mémoire (connaissance de quelques moyens appropriés favorisant ces dispositions).	Les messages clés sont identifiés après écoute d'un texte.	
6-3-4	A partir de ses objectifs d'apprentissage, identifier sa progression et ses acquisitions.	Un état des lieux retrace le parcours établi, depuis la situation de départ, les progrès réalisés et le chemin restant à parcourir. Des exemples concrets sont fournis.	
<b>Domaine 7 : Maîtriser les gestes et postures et respecter des règles d'hygiène, de sécurité, et environnementales élémentaires</b>			

7.1 : Respecter un règlement sécurité, hygiène, environnement, une procédure qualité			66% de réponses pour valider, pas de critère obligatoire désigné
7-1-1	Connaître et expliciter les consignes et pictogrammes de sécurité.	Les consignes de sécurité sont expliquées. Les pictogrammes de sécurité sont désignés selon leur signification.	
7-1-2	Appliquer un règlement, une procédure en matière d'hygiène, de sécurité, de qualité et d'environnement.	Les règles et procédures en matière d'hygiène, de sécurité, de qualité et de respect de l'environnement qui doivent être respectées sur le lieu de travail sont connues.	
7-1-3	Appliquer les règles de sécurité dans toute intervention.	Les attitudes et comportements adaptés à son environnement sont explicités.	
7.2 : Avoir les bons gestes et reflexes afin d'éviter les risques			Application normale de la règle des 75%
7-2-1	Maîtriser les automatismes gestuels du métier.	Expliciter les gestes à mettre en oeuvre pour éviter les risques.	
7-2-2	Adopter les gestes et postures adaptés aux différentes situations afin d'éviter les douleurs et ménager son corps.	Les gestes et postures à adopter sont connus et justifiés selon chaque situation, y compris pour déplacer des charges. Les risques et conséquences physiques sont connus.	
7-2-3	Se protéger avec les équipements adéquats et selon les règles transmises.	Les équipements de protection sont identifiés. Leur usage est justifié et conforme aux règles transmises.	
7-2-4	Connaître et appliquer les règles de déplacement de charges.	Connaître et appliquer les règles de déplacement de charges	
7-2-5	Identifier un dysfonctionnement dans son périmètre d'activité ainsi que les risques associés s'il y a lieu.	Des dysfonctionnements dans son périmètre d'activité sont identifiés et les risques encourus connus.	
7-2-6	Alerter les interlocuteurs concernés par les dysfonctionnements et les risques constatés.	Les interlocuteurs pertinents à alerter en cas de dysfonctionnements et de risques constatés sont identifiés. Les principales procédures d'alerte sont connues.	
7.3 : Connaître les principaux gestes de premiers secours			66% de réponses pour valider, un critère obligatoire désigné
7-3-1	Connaître les principaux reflexes de premiers secours (sécurisation du lieu de l'accident, appréciation de l'état de la/ les victime(s), appel des secours).	Les bons reflexes à appliquer dans une situation de danger sont explicités.	
7-3-2	Réagir de manière adaptée à une situation dangereuse.	Les situations dangereuses relatives à son activité sont identifiées et la chronologie des reflexes de premier secours appliqués est adaptée à des situations types.	
7-3-3	Identifier le bon interlocuteur à alerter selon les situations les plus courantes.	L'interlocuteur pertinent à alerter est identifié et contacté.	critère obligatoire
7.4 : Contribuer à la préservation de l'environnement et aux économies d'énergie			Application normale de la règle des 75%

7-4-1	Appliquer les règles de gestion des déchets. Respecter les règles élémentaires de recyclage.	Les consignes requises par son activité, relatives à la gestion des déchets et au recyclage, sont connues et appliquées.	
7-4-2	Faire un usage optimal des installations et des équipements en termes d'économie d'énergie.	Les sources d'économies d'énergie pour les équipements/installations relatives à son activité sont connues. Les attitudes et comportements attendus sont mis en œuvre.	
7-4-3	Choisir et utiliser de manière adaptée les produits d'usage courant (papeterie, entretien...).	Des bons réflexes pour limiter la consommation des produits d'usage courants sont explicités.	
7-4-4	Proposer des actions de nature à favoriser le développement durable.	Des exemples d'actions visant à favoriser le développement durable sont donnés et justifiés.	

## 7.8 Annexe I - Grille du cadre de référence européen commun pour les langues

		A1 Utilisateur élémentaire	A2 Utilisateur élémentaire	B1 Utilisateur indépendant	B2 Utilisateur indépendant	C1 Utilisateur expérimenté	C2 Utilisateur expérimenté
Comprendre	 Écouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
	 Lire	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	Je peux lire des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une littérature.
Parler	 Prendre part à une conversation	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'information simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions avec précision et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue.
	 S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.
Écrire	 Écrire	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire.

### **Degré 1 : Repères structurants :**

Compétences permettant, de se repérer dans l'univers de l'écrit (identification des signes et des mots), dans l'univers des nombres (base de la numération), dans l'espace et dans le temps, de participer à des échanges oraux avec des questions-réponses simples, etc...

### **Degré 2 : Compétences fonctionnelles pour la vie courante**

Compétences permettant, dans un environnement familial, de lire et d'écrire des phrases simples, de trouver des informations dans des documents courants, de donner et de prendre des informations orales lors d'un entretien, de résoudre des problèmes de la vie quotidienne nécessitant des calculs simples, etc... Les personnes concernées s'acheminent vers la mise en place de savoir-faire d'ordre linguistique, cognitif, mathématique, mais ceux-ci sont encore étroitement finalisés sur les situations pratiques de leur vie quotidienne.

### **Degré 3 : Compétence facilitant l'action dans des situations variées**

Ces compétences permettent de lire et d'écrire des textes courts, d'argumenter, de résoudre des problèmes plus complexes, d'utiliser plus largement des supports numériques, etc... Il s'agit d'aller au-delà du pragmatisme quotidien et de se diriger vers plus de distanciation, de transversalité, d'automatisation, vers une appropriation croissante des codes (règles orthographiques, registre de langue...) vers un usage plus systématique d'outils d'appréhension du réel (tableaux, graphiques, schémas...<sup>o</sup> Le degré est proche du niveau de certification de formation générale.

### **Degré 4 : Compétences renforçant l'autonomie pour agir dans la société de la connaissance**

Ce degré regroupe l'ensemble des compétences nécessaires pour être à l'aise dans la société, s'adapter aux évolutions et continuer à se former. Il correspond au bagage de fin de scolarité obligatoire. Le degré quatre est proche des exigences de formation générale des qualifications de niveau V (CAP, BEP, Brevet des collèges, etc...).

La table de correspondance entre le référentiel des compétences clés en situation professionnelle - RCCSP et le référentiel de certification du socle de connaissances et de compétences professionnelles CléA est disponible ici :

<http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/Table-de-correspondance-entre-le-referentiel-des-competences-cles-en-situation-professionnelle-Rccsp-et-le-referentiel-de-certification-du-socle-de-connaissances-et-de-competences-professionnelles>

## **7.10 Annexe K - les CRIA – Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme de la région Centre-Val de Loire**

### **Les principales actions mises en œuvre par les CRIA de la région Centre-Val de Loire**

Le réseau des centres ressources de la région Centre se compose de 6 Centres de Ressources Illettrisme et Analphabétisme départementaux (Cria) regroupés au sein d'une association régionale, l'URCRIAC (union régionale des Cria du Centre). Cette association a pour but d'appuyer les Cria dans leurs missions d'accompagnement des acteurs de terrain agissant contre illettrisme et pour l'acquisition des compétences de base, en assurant une représentation unique et coordonnée des Cria auprès du Conseil Régional du Centre. Les Cria soutiennent les actions et projets des acteurs de la lutte contre l'illettrisme (pouvoirs publics, formateurs, bénévoles associations, etc.) tant au niveau régional que dans leurs départements.

Ils mènent des actions de proximité ancrées dans les problématiques spécifiques de leurs territoires et agissent en tant que réseau sur l'ensemble de la région.

### **Les missions principales des CRIA sont :**

- Informer et sensibiliser sur la question de l'illettrisme et les moyens d'y remédier
- Conseiller et appuyer l'action des organismes et les personnes voulant agir auprès des personnes en situation d'illettrisme ou en démarche d'apprentissage du français
- Développer un fonds documentaire sur l'illettrisme et sur l'apprentissage du français
- Faire connaître des outils pédagogiques
- Former les formateurs et les bénévoles.
- Former et mobiliser des prescripteurs et médiateurs (personnes susceptibles, de par leurs fonctions ou leurs relations, d'être en contact avec des personnes en situation d'illettrisme et de les orienter vers des actions de formation)
- Réaliser des bilans de compétences linguistiques pour les publics en situation d'illettrisme ou allophones
- Organiser des sessions d'examen pour certifier les niveaux de langue, tel que le DELF – Diplôme d'Etudes en Langue Française par exemple

**CRiA 18**  
Les PEP 18, 166 Rue du Briou,  
18230 Saint Doulchard  
02 48 27 52 05  
cria18@pep18.fr  
www.pep18.fr

**CRiA 28**  
7 rue Jean Rostand,  
28300 Mainvilliers  
02 37 36 06 19  
cria28@laposte.net  
www.cria28.com

**CRiA 36**  
ADPEP 36, 22 rue Combanaire  
36 000 Châteauroux  
06 85 37 17 75  
cria36@adpep36.fr  
www.adpep36.fr

**CRiA 37**  
3 place Raspail,  
37000 Tours,  
02 47 47 12 87  
cria37@gmail.com  
www.cria37.com

**CRiA 41**  
18 rue Roland Dorgelès,  
41000 Blois  
02 54 43 40 84  
isabelle.daumas@cria41.org  
www.cria41.org

**CRiA 45**  
3 rue Edouard Branly,  
45100 Orléans  
02 38 63 77 33  
contact@cria45.com  
www.cria45.com



Ne pas jeter sur la voie publique



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



**Les 6 Centres  
Ressources Illettrisme  
et Analphabétisme :**

**Une offre de services régionale  
en Centre-Val de Loire**

**Lieux d'information,  
d'appui pédagogique et de ressources  
à destination des différents acteurs &  
des usagers**

**sur les questions d'illettrisme, d'illectronisme  
et d'acquisition du français**

## Une offre de services pour les partenaires de la formation, l'insertion et du monde de l'entreprise

**Évaluation des compétences de base**  
(Linguistique, compétences de base,  
numérique, code de la route, mobilité, etc).\*



### Animation et coordination des réseaux

- Cartographie des dispositifs de formation
- Conseil et ingénierie
- Animation de groupe de travail

### Professionnalisation des acteurs

- Formation des formateurs
- Sensibilisation des prescripteurs



### Espace ressources

- Fonds documentaire
- Veille et conseil pédagogique

### Certifications

- Centre d'examens DELF et TCF IRN



Depuis 20 ans, les CRIA ont  
développé une expertise sur  
les besoins des publics.



\*En Région Centre-Val de Loire, les CRIA portent chacun un **Centre d'évaluation des compétences de base et d'Orientation**.

Il vient en appui aux professionnels de l'insertion, de l'orientation et de l'entreprise pour l'accompagnement de leurs bénéficiaires.

### En accueil Individuel

- Mises en activités contextualisées pour **évaluer les acquis et les besoins** en compétences de base nécessaires au projet
- **Mobilisation et orientation** vers un parcours de formation (voire de certification) personnalisé
- **Formalisation d'une synthèse** comprenant niveaux maîtrisés, niveaux à atteindre, freins le cas échéant.
- **Restitution** au prescripteur, à l'organisme de formation et à la personne elle-même
- **Suivi** de l'entrée en formation.

## 7.11 Annexe L - Les Espaces Libres Savoirs



### **Les principales actions mises en œuvre par les Espaces Libres Savoirs**

Les Espaces Libres Savoirs sont des organismes de formation qui sont labellisés par la Région pour mener différentes missions décrites ci-dessous.

#### **Les principales missions des Espaces Libres Savoirs :**

- Accueillir, informer le public sur l'offre de formations aux Compétence de base déployée par les différents organismes de formation et disponibles sur le territoire d'intervention de l'ELS
  - Visas Libres Savoirs et Elaboration de Projet Professionnel
  - Visa + Parcours vers l'Emploi
  - Dispositif de Formations Linguistiques
- Orienter le public vers le bon organisme de formation partenaire en fonction du projet de formation identifié,
- Promouvoir une offre cohérente de proximité et adaptée aux caractéristiques du territoire auprès des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation et des acteurs connexes (Services Insertion des Conseils Départementaux, Acteurs de la Politique de la Ville, opérateurs de mobilités solidaires, etc.),
- Mettre à disposition des partenaires de la chaîne « Orientation – Formation – Insertion – Emploi » un catalogue local des actions de formation aux compétences de base et réalisé en collaboration avec le CRIA du département et les autres organismes de formation,
- Participer, aux côtés de la Région, à la planification des actions de formations portées par l'ensemble des prestataires de formation aux compétences de base et sur le territoire d'intervention de l'ELS,
- Organiser ou participer à des évènementiels (forums locaux de l'emploi, Klub Extraordinaire, etc.) pour promouvoir l'ensemble de l'offre de formation aux compétences de base disponibles sur le territoire,
- Prendre part aux expérimentations proposées par la Région et visant à contribuer à la lutte contre l'illettrisme ou l'illectronisme,
- Organiser des cérémonies de remises de Visas Libres Savoirs en lien avec les services de la Région,
- Participer aux travaux de mise en œuvre du Plan Régional de Lutte contre l'Illettrisme

**libres savoirs**

## LES ESPACES LIBRES SAVOIRS

Accueillir et informer les publics en proximité sur l'offre de formation aux Savoirs Fondamentaux et Compétences Transverses, Rendre visible et lisible l'offre de formation aux Compétences de Base du Programme Régional de Formation telle que les Visas Libres Savoirs, Visas + Parcours vers l'Emploi, Remise à Niveau, Français Langue Etrangère (FLE) et Alphabétisation

18

**ELS DU CHER**

**BOURGES**  
IMEP : Boulevard du Maréchal Foch - 18000 BOURGES / 02 48 48 67 58 00  
ITINERANT DE BOURGES  
A2 FORMATION : Rue Albert Einstein - 18000 BOURGES / 02 48 23 48 48

**AUBIGNY-SANCERRE**  
Greta Berry / 02 48 20 45 94

**ST-AMAND-MONTROND**  
BGE BERRY : 2 rue Racine - 18200 ST-AMAND-MONTROND / 02 48 62 01 20

**VIERZON**  
GRETA Berry : 23 bis avenue Henri Brisson - 18100 VIERZON / 02 48 20 45 94

28

**ELS D'EURE- ET- LOIR** (Réseau GRETA COEUR 2 LOIRE)

**CHARTRES - CHÂTEAUDUN - NOGENT-LE-ROUEN**  
7 rue Jules FERRY - 28110 LUCE / 02 37 18 78 35

**DREUX**  
6 rue des Marchebeaux - 28100 DREUX / 02 37 46 42 20

36

**ELS DE L'INDRE**

**CHÂTEAUROUX**  
GRETA Berry : 3 bis rue du Palais de Justice - 36000 CHÂTEAUROUX / 02 54 22 77 12

**LE BLANC**  
INFREP 36 : 3 Rue Constantin Rigollet - 36300 Le Blanc / 09 63 62 58 42

**CHATILLON/INDRE**  
GRETA Berry : Rue Joliot Curie - 36700 CHATILLON/INDRE / 02 54 22 77 12

**ISSOUDUN**  
GRETA Berry : 8 rue de la Limoise - 36100 ISSOUDUN / 02 54 22 77 12

37

**ELS D'INDRE- ET- LOIRE**

**TOURS**  
AFPP de Touraine : 14 Boulevard de Preuilly - 37000 - TOURS / 02 47 76 40 00

**LOCHES**  
AFPP de Touraine / 02 47 76 40 00

**AMBOISE**  
GRETA Val de Loire : Rue Clos des Gardes - 37400 Amboise / 02 47 21 00 71

**CHINON**  
GRETA Val de Loire : 22 place Jeanne d'Arc - 37500 CHINON / 02 47 21 00 63

41

**ELS DU LOIR- ET- CHER**

**BLOIS**  
ALL.I.R.E. : 133 rue Michel Bégon - 41010 BLOIS Cedex / 02 54 42 91 40

**VENDOME**  
GRETA Val de Loire : 11 rue Jean Bouin - 41100 VENDOME / 02 54 73 11 65

**ROMORANTIN LANTHENAY**  
ALL.I.R.E. : 3 rue Jean Monnet 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY / 02 54 42 91 05

45

**ELS DU LOIRET**

**ORLEANS**  
INFREP 45 : 1 rue des Charretiers - 45000 ORLEANS / 02 38 62 64 00  
ACM FORMATION : 2B rue Alain - 45100 ORLEANS / 02 38 63 97 17

**BEAUGENCY**  
GRETA COEUR 2 LOIRE : Espace Agora - 59 avenue de Vendôme - 45190 BEAUGENCY / 02 38 46 47 56

**ST-DENIS-DE-L'HOTEL**  
GRETA COEUR 2 LOIRE : 30 avenue du Stade - 45550 ST-DENIS-DE-L'HOTEL / 02 38 46 82 02

**GIEN**  
EMERGENCE FORMATION : 8 rue Jeanne d'Arc - 45500 GIEN / 02 38 38 20 94

**MONTARGIS**  
AGAFOR : 31 Avenue Louis Maurice Chautemps - 45200 MONTARGIS / 02 38 85 30 66

**PITHIVIERS**  
AFEC 45 : 11 Passage des Halles - 45300 PITHIVIERS / 02 38 30 41 04



### 7.12 Annexe M - Liste détaillée des zones géographiques de mise en œuvre

La liste détaillée des zones géographiques de mise en œuvre et des communes concernées est jointe au DCE en format Excel.